



**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 27 MARS 2018 19H00 – SION**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017.....	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2017.....	3
III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique.....	3
IV- Développement et vote du postulat PDC : « Adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts de la Ville de Sion ».....	10
V- Développement et vote du postulat interpartis : « Sur le harcèlement de rue »...	13
VI- Crédits supplémentaires n°2017/12 à 28: rapports de la commission de gestion	19
VII- Informations de la Municipalité.....	20
VIII- Divers.....	21

Document de travail à l'usage du Conseil général



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Ville de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 7 mars dernier et peut délibérer compte tenu du nombre de membres présents. Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Annoncée en retard ou peut-être absente, Madame la conseillère générale Cindy Maury, annoncé en retard Monsieur le conseiller municipal Sébastien Gattlen.

Après notre premier plenum dédié aux jeux olympiques, nous voilà réunis pour notre première soirée de travail de cette année 2018. Comme annoncé par mail, le système wifi a été modifié. Je vous laisse vous connecter selon la procédure mise en place. Apparemment, certaines personnes ont des soucis de connexions via le wifi sur l'extranet. Merci d'envoyer au bureau une copie d'écran des erreurs de connexion. Cela sera corrigé ces prochains jours. Nous accueillons ce soir Madame Johanne Guex-Crosier élue conseillère générale pour le groupe AdG en séance du Conseil municipal du 22 mars 2018, conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Elle remplace Madame Fanny Gex, démissionnaire. Madame Guex-Crosier, nous vous souhaitons la bienvenue dans ce Parlement.

Madame la cheffe de groupe Denyse Betchov, je vous prie de nous communiquer au plus vite le nom de la ou du conseiller qui remplacera madame Fanny Gex au sein de la commission sociale et culturelle. Encore un mot sur notre calendrier 2018, un plenum extraordinaire aura lieu le 4 septembre 2018. Nous recevons un message de la municipalité d'ici fin mai. Il est important qu'il soit traité en septembre. Le bureau a mis à jour le calendrier. Vous y trouvez toutes les dates concernant le traitement de ce message, soit sur l'extranet, soit sur le calendrier du conseil. Toujours concernant le calendrier, je demande aux chefs de groupe ne pas oublier d'y insérer les dates de leur séance de groupe.

Nous passons à la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement. L'ordre du jour est le suivant : 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017. 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2017. 3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique. 4. Développement et vote du postulat PDC : adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts de la Ville de Sion. 5. Développement et vote du postulat interpartis sur le harcèlement de rue. 6. Crédits supplémentaires n°2017/12 à 28 : rapport de la commission de gestion. 7. Informations de la Municipalité. 8.1 Questions écrites. 8.2 Divers. Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet, vous en avez été informés par mail en date du 6 mars 2018.

Nous passons au point 1: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017.



I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à apporter au PV du plenum du 18 décembre 2017. Si ce n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, touche rouge en cas de refus, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce procès-verbal est accepté par 46 oui, 0 abstention et 0 non.

Nous passons au point 2: approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2017.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 décembre 2017

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si ce n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Touche verte en cas d'acceptation, touche rouge en cas de refus, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce procès-verbal est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention.

Les procès-verbaux étant acceptés, je remercie Monsieur Jean-Charles Léger pour la rédaction et Madame Christine Bourban Carthoblaz pour leur relecture. Je prie Monsieur Pierre-Yves Debons de les mettre à disposition du public sur le site internet de la Ville de Sion.

Nous passons au point 3: examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique.

III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal en novembre 2017 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la commission d'environnement et d'urbanisme et à la commission de gestion. Ces commissions l'ont reçu en date du 21 décembre 2017. Je demanderai au rapporteur des deux commissions de venir présenter leurs rapports. Monsieur Charles André Rey, vous avez la parole pour la commission de gestion.

Rey Charles-André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique. Selon le message reçu du Conseil municipal non daté mais reçu le 21 décembre 2017, la commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en titre. La commission s'est réunie à deux reprises, soit le mardi 30 janvier 2018 et le 6 février 2018. Dans le cadre de l'étude de ce message, elle a reçu, en date du 30 janvier 2018, Monsieur Christian Bitschnau vice-président de la ville et Monsieur Ludovic Roussin, conseiller en énergie auprès de l'esr. Entrée en



matière. La commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. La commission d'environnement et urbanisme a été chargée de l'examen du projet de règlement d'encouragement pour l'efficacité énergétique. La commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande. La commission a reçu Monsieur Ludovic Roussin de l'ESR pour une présentation du projet de règlement.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. La commission a pris connaissance des documents annexes concernant l'objet précité. La commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai pas de prise de parole. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire rouge, abstention blanc. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 abstention et 0 non.

L'entrée en matière étant acceptée, Monsieur Gachnang, je vous laisse poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. La CEU a posé les questions suivantes : quel est le service en charge de l'application du règlement ? L'application de ce règlement fait partie intégrante du mandat du délégué à l'énergie actuellement confié à l'ESR. Sont exclus les aspects relevant de l'autorité du Conseil municipal ou du Conseil général, telles que les modifications ou validations des budgets annuels, les éventuelles modifications ou adaptations du règlement.

La commission relève que le message fourni par la municipalité est trop succinct, notamment il manque des informations statistiques importantes afin de pouvoir appréhender les informations de manière concrète. Le projet de règlement reprenant les éléments cantonaux, des chiffres relevés par le canton seraient utiles. Vous avez reçu les données statistiques et j'imagine que vous les avez lues.

Question 4 : implication et conséquences dans le budget alloué si un ou deux gros cas arrivent et l'impact sur le nombre de dossiers possibles traités annuellement. Le budget alloué annuellement à chaque mesure ne permettrait que de soutenir 3 à 4 projets de grande envergure ; plus de 3'000 mètres carrés de surface chauffée SRE. Dans une telle situation, les plus petits projets ne pourraient être traités dans l'année en cours. Il est à noter, cependant que de tels objets sont peu nombreux, environ une centaine dénombrée et que les subventions restent plafonnées par le montant investi.

Question suivante. Le titre ne semble pas assez clair car les mesures ne concernent que les bâtiments. Dès lors, le terme "bâtiment" devrait y figurer. Réponse de la ville : "En effet notamment pour la distinction avec les mesures actuelles et éventuellement futures relatives à la mobilité".

Question 8: des subventions pour le développement de la géothermie sont-elles possibles ou envisageables ? Cela pourrait être envisageable à l'avenir dans une adaptation du présent règlement. Il s'agit d'une mesure soutenue par le canton. Toutefois, les montants engagés sont passablement élevés. De plus, il a été déterminé qu'il ne s'agissait pas d'une priorité dans le plan directeur des énergies, que dans l'approche d'un programme de subventions s'adressant à un maximum de personnes et traitant des travaux et des technologies connues ou d'actualité.

Est-ce que juridiquement le règlement peut-être plus restrictif concernant les attributions de travaux afin de soutenir l'économie locale à l'exemple du règlement de Crans-Montana, article 6 du règlement de Crans-Montana. Un tel article a été proposé initialement. Lors de la consultation, Monsieur Ducrey a soulevé la possible non-conformité avec la loi fédérale sur le marché intérieur. Sur ce point, la CEU se questionne sur la mesure d'encouragement à l'économie locale prise par les communes du haut-



plateau homologué par le Conseil d'Etat. La CEU propose de revoir la possibilité d'intégrer une telle mesure au projet de règlement.

Conclusion de la commission et vote final. La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes: la CEU se réjouit de la flexibilité de la ville concernant le règlement d'incitation énergétique. La CEU se pose toutefois la question de l'opportunité de créer une liste d'attente pour les dossiers: problématique des subventions cantonales accordées et non communales. Les demandes pourraient être valides durant un délai limité au maximum. Par exemple, de 12 ou de 24 mois. La CEU pense que le règlement de la Ville devrait se calquer d'office sur les mesures d'incitation du programme "bâtiments du canton: demandes, contrôle ou gestion", la Ville pouvant choisir les mesures qu'elle souhaite subventionner. La CEU demande un contrôle juridique et légistique du règlement. La CEU propose de revoir la possibilité d'intégrer une mesure d'encouragement à l'économie locale dans le projet de règlement. Une majorité de la CEU s'attendra à des mesures et des montants plus conséquents correspondant à une ville labellisée, cité de l'énergie. La commission a accepté le projet de règlement par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Rey Charles-André, Conseiller général, PDC. Messieurs Bitschnau et Roussin ont présenté à la Cogest, dans le détail, ce règlement. Cette présentation est annexée au présent rapport. Le règlement est mis en discussion article par article. Ceux-ci paraissent suffisamment précis mais aussi suffisamment souples pour permettre une bonne gestion de ces mesures. La Cogest a constaté qu'une erreur, confirmée par Monsieur Roussin de l'ESR, s'est glissée dans l'annexe au règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. Au sujet des valeurs cibles d'isolation pour la mesure 1, elle présentera dans ses conclusions un amendement pour corriger et faire correspondre ces valeurs à celles établies par l'Etat du Valais. Selon le message, la subvention totale prévue annuellement se monterait à 210'000 francs soit 160'000 francs pour les mesures effectives et 50'000 pour des cours de sensibilisation dans les écoles sédunoises. Les mesures subventionnées le sont aussi par le canton. De ce fait, la gestion des dossiers en sera grandement facilitée car il suffira, pour la plupart d'entre eux, d'attendre la décision de l'Etat. Cela permet de réduire les frais de gestion à son minimum estimés à 20'000 francs par année. L'entrée en vigueur, pourrait intervenir dans le courant de l'année 2018, sous réserve de l'homologation par le Conseil d'Etat.

La Cogest a encore posé quelques questions écrites et a obtenu les réponses suivantes :

1° : il est prévu un montant ponctuel de 25'000 francs pour la communication aux propriétaires d'immeubles sur la commune. Qui va s'occuper de cette communication ? La chargée de la communication de la Ville ou l'ESR ? Si communication par la Ville, y aura-t-il facturation à l'interne entre les services ? Quels sont les supports prévus pour cette communication ? Le montant prévu de 25'000 francs sera-t-il suffisant ? La communication sera assurée par l'ESR. Tout ce qui touche à l'énergie est traité par l'ESR conformément au mandat de gestion qui lui a été confié. Nous n'avons pas encore discuté des supports que l'ESR va utiliser. Nous avons estimé que 25'000 francs seraient un montant suffisant pour la communication.

2°: en cas d'homologation par le Conseil d'Etat durant l'année 2018, comment sera assuré le financement en 2018, utilisation du budget, crédit supplémentaire ? Il y a une ligne dans le budget 2018 à hauteur de 250'000 francs pour financer le règlement qui vous a été présenté. D'où proviennent les fonds alloués à cette aide ? Ces fonds sont-ils liés à des taxes ou provisions existantes (PCP, fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie) ? Ces 250'000 francs proviennent d'une décision du Conseil communal. Il existe un fond pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. On peut puiser dans ce fond jusqu'à épuisement. La PCP apparaît sous le point 265.436.

Conclusion. Ce règlement permettra à la Ville de promouvoir et d'encourager l'efficacité énergétique sur son territoire. Il ne pose aucune limite inférieure ou supérieure aux financements alloués annuellement. Ainsi, le Conseil communal devra proposer chaque année, au budget, les subventions prévues. Le Conseil général aura son mot à dire et pourra amender à sa guise ce montant, dans la



mesure où ces dépenses ne seront pas considérées comme liées. Ce règlement peut en tout temps être modifié par motion.

Amendement : La Cogest propose d'amender l'annexe du règlement et plus particulièrement le tableau de l'aide financière de la mesure 1 de la manière suivante : éléments de construction contre l'extérieur à 0,20 W/m²K, éléments de construction contre le terrain à 0,25 W/m²K. Le vote : La commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique. Cette décision a été prise par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur Gachnang, vous pouvez rejoindre votre place. Nous allons maintenant passer le règlement en revue. La municipalité désire-t-elle s'exprimer sur cet amendement ? Non, j'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. J'avais eu le plaisir de voir mon postulat accepté ici même sur le thème qui nous occupe, il y a environ deux ans. Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur le règlement qui nous est proposé aujourd'hui.

Je souhaite, cependant, vous faire part de quelques observations au sujet de ce message. En premier lieu, je vous avoue avoir été surpris par les documents qui ont été transmis. Le message de la Municipalité a été tronqué. Par exemple, des mesures réalisées annuellement à destination des écoles, des frais de gestion et de communication, mentionnés dans la présentation d'ESR. Bien que ce montant devra être validé chaque année, il aurait été souhaitable d'avoir une information complète sur le sujet. Passons au fond du sujet. Tout le monde connaît l'expression suivante : l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. En cela la mesure 1, proposée par le règlement est parfaitement adaptée. Quasiment 1/3 de l'énergie consommée par les logements, du coup la rénovation ne peut qu'aider à réduire une part conséquente de cette énergie.

En parallèle, la mesure 2 qui concerne les panneaux solaires thermiques est aussi une bonne chose. On peut produire l'eau chaude de nos bâtiments en bonne partie grâce aux deux mille heures d'ensoleillement de notre région.

Enfin la mesure 3 concernant le subventionnement des CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments), il est tout simplement indispensable puisque c'est lui qui débloque une grande quantité de subvention du canton et peut-être bientôt de la Ville. Ce soutien devrait donc permettre de pousser davantage vers la réalisation de ces audits et provoquer une prise de conscience auprès des habitants. En effet, on ne peut pas se dire que notre bâtiment doit être rénové si on ne connaît pas d'abord son état. Puis, c'est tout. Alors sans détour, j'ai envie de dire "seulement". Cette réaction est peut-être simpliste et s'appliquerait à de nombreuses décisions mais j'ai tenté de pousser la réflexion un peu plus loin, alors pourquoi "seulement" ?

"Seulement" parce que le montant annuel ainsi à disposition est de l'ordre de 200 à 250'000 francs en fonction de ce dont on tient compte. En absolu, certes c'est une jolie somme. Mais en comparaison avec le montant perçu par la PCP, électricité et gaz, ce montant est tout relatif.

Sion est aujourd'hui "cité de l'énergie". Elle doit se donner les moyens de ses ambitions. Aujourd'hui, avec 59% des points du catalogue "cité de l'énergie" obtenu après 4 audits, Sion ne figure pas dans la tête de liste des cités de l'énergie valaisannes. Nous attendons mieux. Mais surtout des intégrations car Sion a validé un plan directeur. Nous avons, en tant que conseillers généraux, validé un plan directeur dont l'objectif ambitieux est d'atteindre les valeurs définies par la société à 2000 watts, soit une réduction d'un facteur 3 de notre consommation d'énergie primaire. Ce plan directeur ne s'arrête pas aux 3 mesures citées dans le règlement. Il y est fait notamment allusion à une politique visant à supprimer les chauffages électriques, remplacer les chauffages à mazout, soutenir les pellets, valoriser les ressources renouvelables en priorité la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque et l'eau du Rhône. Objectif global pour le solaire photovoltaïque : plus de 50% des toitures, alors qu'ESR ne subventionne plus ces installations depuis quelques années. Et structuration des



informations, étudier les différents domaines pour lesquels le volet énergétique du plan directeur n'a pas disposé des données nécessaires, notamment mobilité, alors qu'ESR, encore une fois, annonce vouloir mettre en place un parc important de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ce qui aura indéniablement un impact direct sur la consommation de notre territoire. Alors quid de tous ces objectifs ? Dans quelle direction veut-on aller ? Qui décide de la politique énergétique de la Ville alors que Sion a donné un mandat à l'ESR pour la gestion de ce volet. Autant de questions sans réponse aujourd'hui. Chers collègues, je ne vais pas m'étendre davantage. Bien sûr, le groupe PLR soutiendra le règlement proposé car "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras". Si celui-ci est accepté ce soir, je déposerai une motion qui demandera d'adapter le règlement afin qu'il soit plus en phase avec la politique énergétique de la Ville. Motion soutenue par des élus de plusieurs groupes de notre Conseil général. Je vous remercie pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'imagine que vous avez pris la parole pour l'ensemble du message alors que maintenant nous parlons de l'amendement. D'abord nous allons voter l'amendement. Nous allons discuter des autres points du règlement et après, nous voterons le message en entier. Les prises de parole sont maintenant au sujet de l'amendement. Je n'ai aucune prise de parole par rapport à cet amendement. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui votent en faveur de cette proposition appuient sur la touche verte, touche rouge pour les refus et touche blanche pour les abstentions. Le vote est lancé.

Cet amendement est accepté par 53 oui, 0 abstention et 0 non.

Les autres articles du règlement n'ont pas fait l'objet de modifications. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur l'un de ces articles ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre alors maintenant la discussion générale sur ce message amendé.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. La Suisse, par le vote du 21 mai 2017, s'est engagée à appliquer la stratégie énergétique 2050. Afin de pouvoir parvenir aux objectifs fixés par cette stratégie, la Confédération a défini un bon nombre de défis à relever, cela sur plusieurs niveaux. Notre commune, par le règlement qui nous est présenté, vise à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et encourager les recours aux énergies indigènes et renouvelables. L'AdG est favorable aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique. Dans ce sens, nous relevons ici certaines remarques et questions. Tout d'abord, est-ce que le règlement s'appliquera dans le cadre des demandes de subventions pour les nouvelles constructions de l'habitat ? Dans ce règlement qui nous est présenté, on cite le règlement communal des constructions des zones RCCZ du 18 septembre 2014. Ce dernier mentionne, dans son annexe 4, des dispositions transitoires concernant les autorisations d'installation des panneaux solaires mais ne mentionne rien, par exemple, sur les mesures d'encouragement, non plus sur l'installation des panneaux photovoltaïques, la géothermie ou les pompes à chaleur.

Si l'on se réfère aux panneaux photovoltaïques qui ne feront malheureusement pas partie des mesures d'encouragement dans ce règlement, une mesure à envisager serait de mieux rétribuer les personnes qui ont opté pour cette solution, en payant le courant électrique produit qui est injecté sur le réseau. C'est à dire un prix correspondant approximativement au prix de production. L'ESR nous cite un prix de rachat de 6,3 centimes le kWh. Au contraire, l'énergie que les panneaux ne produisent pas doit être achetée sur le réseau à un prix de l'ordre de 18 centimes le kWh, puisqu'il faut évidemment payer aussi le transport d'électricité et les taxes. On comprend bien qu'on ne peut pas demander aux distributeurs d'électricité d'aller au-delà du prix du marché. En revanche, les pouvoirs publics ont tout intérêt à ce que l'énergie électrique puisse être produite localement et en abondance. La commune étant un actionnaire majoritaire de l'ESR pourrait, par exemple, contribuer à une meilleure rétribution par une subvention de l'ordre des deux centimes le kWh afin d'inciter les particuliers à investir davantage.

Deuxièmement, un budget de 160'000 par année pour les mesures en matière d'encouragement financier, plus 50'000 pour les cours de sensibilisation, nous paraît très faible et peu attractif. Comme le note la CEU, les plus petits projets ne pourraient pas être traités dans l'année en cours. Cela signifie que seuls quelques personnes ou entreprises pourront en bénéficier. Pour inciter les gens à



investir dans ces différentes installations, une aide publique plus conséquente nous semble nécessaire. Ensuite, l'AdG se demande aussi pourquoi le règlement communal n'a pas directement été calqué sur celui du canton afin de pouvoir donner une autorisation commune des deux côtés en même temps. Il nous paraît que les délais de l'octroi de la subvention risqueront de prendre beaucoup de temps. Nous espérons qu'il y aura une coordination harmonisée des démarches administratives avec le canton. Enfin, si la commune désire garder le label de "Sion: cité de l'énergie", elle doit promouvoir, soutenir et inciter les différents types de développement des énergies renouvelables.

L'AdG restera attentif à l'application de l'évaluation régulière de l'impact de ces incitations, afin d'améliorer et d'augmenter cette politique d'encouragement qui est d'ailleurs mentionnée dans le plan directeur communal dans son volet énergie, ce que vient de citer, notre collègue Kuchler.

Au vu des questions posées et des conclusions apportées par la commission d'environnement et la commission de gestion, il est important de se munir d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'efficacité énergétique. Malgré les regrets exprimés, l'AdG vous recommande d'accepter le règlement.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC est conscient des défis énergétiques et écologiques qui attendent notre pays. Nous avons donc étudié avec attention le message du Conseil communal ainsi que les rapports des commissions de gestion et d'environnement et d'urbanisme et nous estimons que ce nouveau règlement complète de manière efficace les incitations à certaines mesures déjà prises par notre canton. En effet, si l'on regarde par projets subventionnés, les montants alloués par la commune de Sion cumulés aux montants alloués par le canton représentent une incitation très intéressante pouvant couvrir parfois jusqu'à 50% de l'investissement. En termes d'incitation, il serait indécent de faire mieux. Nous avons néanmoins relevé les points suivants : comme la CEU, nous avons trouvé le rapport un peu succinct et manquant de statistiques notamment à des fins de connaître le nombre de demandes de subventions faites au canton par les résidents de Sion. Ainsi, il aurait été plus facile d'évaluer la pertinence des montants engagés et budgétés pour 2018 car il semblerait, comme relevé dans le rapport de la CEU, que 3 ou 4 gros projets pourraient assécher les montants à disposition pour une année.

Un autre point relevé par notre groupe est le financement de ces mesures car qui dit subvention dit inmanquablement financement, n'en déplaise à certains. Notre souci rejoint un peu celui de la Cogest qui s'est aussi posé la question du financement. Pour l'instant, il semblerait que le fond d'utilisation rationnelle de l'énergie soit suffisant, même si nous n'avons pas d'information concernant le solde actuel de ce fonds. Ainsi, les subventions distribuées n'augmentent pas les charges annuelles de notre commune. Mais lorsque le fond sera épuisé, il n'est mentionné nulle part comment le Conseil communal compte poursuivre ce programme d'encouragement. Est-ce que ce programme s'arrêtera ? Ce n'est pas le vœu du PDC. Ou alors, son financement sera-t-il pris sur la PCP gaz, ce qui aurait une certaine logique. En effet, celui qui améliore son patrimoine bâti payera aussi moins de PCP et inversement. C'est en tout cas ce qui se passe au niveau fédéral, la taxe sur le CO2 étant redistribuée en partie aux cantons pour le programme "bâtiment". Le groupe PDC relève avec satisfaction que le traitement des dossiers ne devrait pas engendrer pour la Ville une charge administrative de plus de 20'000 francs, soit 12% des montants alloués aux subventions. Le groupe PDC demande que la Ville suive de près ces frais de traitement et qu'elle cherche un maximum de synergie et de compatibilité avec le traitement des dossiers par le canton et cela dans le processus d'analyse et d'octroi des subventions autant que dans les mesures d'encouragement.

Compte tenu de ce qui précède, notre groupe soutiendra ce nouveau règlement qui est certainement amené à évoluer comme le laisse supposer l'intervention de mon collègue Kuchler.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La ville de Sion s'est engagée au terme du siècle passé dans le processus cité de l'énergie.

A ce titre, elle se devait et se doit aujourd'hui encore d'inciter concrètement sa population à l'utilisation rationnelle de l'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. Le règlement proposé au Conseil général ce soir va dans le bon sens. Le soutien financier accordé aux mesures favorisant l'utilisation



rationnelle de l'énergie, l'amélioration et l'efficacité énergétique des installations, l'utilisation des énergies renouvelables et les études dans le domaine de l'énergie constituent une réponse à la stratégie énergétique 2050, édictée par la Confédération. Il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir certaines clauses de ce règlement peuvent être à l'origine de difficultés. On peut se demander, en effet, ce qu'il adviendra des projets refusés une fois le budget annuel épuisé. Seront-ils considérés comme prioritaires l'année suivante ? Si les projets ne dépendent pas trop fortement de la célérité avec laquelle le service de l'état concerné va les traiter, étant donné que l'aide financière communale sera versée sur preuve de paiement de la subvention cantonale du programme bâtiments de l'Etat du Valais.

Au-delà de ces questions, les rapports des deux commissions qui ont analysé le règlement soulèvent des aspects qui méritent d'être pris en compte. Ils mettent en évidence le fait que, hormis les vélos électriques déjà subventionnés aujourd'hui, les nouveaux subsides accordés portent essentiellement sur les bâtiments. Il souligne également qu'il aurait été intéressant de s'inspirer du règlement de la commune de Montana, avalisé par l'autorité cantonale et qui précise plus de 60% de la rénovation doit être réalisé par les entreprises locales.

Mais surtout, Les Verts partagent l'avis de la majorité des commissaires de la CEU qui estime qu'une commune labellisée "cité de l'énergie" pourrait consacrer des montants plus conséquents au soutien de l'utilisation rationnelle de cette dernière. Comment expliquer que les sommes attribuées à cet effet s'avèrent aussi peu ambitieuses ? Est-ce dû aux réserves financières limitées contenues respectivement dans le fond d'utilisation rationnelle de l'énergie et de la PCP ? Quoiqu'il en soit, le groupe des Verts souhaite longue vie à ce nouveau règlement. Il espère le voir passer à l'avenir du statut de provisoire à celui de pérenne et qu'il soit focalisé également sur d'autres mesures importantes citées dans le plan directeur communal, volet énergie. Par exemple, la valorisation maximale d'autres énergies renouvelables comme la géothermie, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, l'eau du Rhône pour le rafraîchissement, la suppression des chauffages électriques, le remplacement des chauffages à mazout par d'autres systèmes plus efficaces. C'est la raison pour laquelle Les Verts signeront la motion annoncée par le chef de groupe du PLR. Il est important qu'une ville comme la nôtre qui revendique le statut de cité de l'énergie se montre inventive au niveau des incitations et multiplie les mesures tentant à renforcer la stratégie énergétique 2050.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le présent règlement vise par 3 mesures soutenues par des subventions communales à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie et encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il vise donc, dans une ville citée de l'énergie, à proposer des mesures répondant à sa politique énergétique fixée en 2013 figurant dans le plan directeur des énergies du plan directeur communal. C'est un signal positif allant dans la bonne direction, la même qui a poussé le Conseil général à adopter le règlement sur le chauffage à distance pour valoriser la chaleur de l'UTO.

Le groupe UDC se réjouit de voir le dossier de l'énergie avancer et de voir la commune opter pour des choix de souplesse quant aux conditions d'octroi des subventions avec un règlement simple et permettant aussi de minimiser les frais de dossiers engendrés par le traitement des demandes, notamment en se calquant sur le travail effectué par le canton.

Pour ces raisons, le groupe UDC accepte le présent règlement mais reste attentif quant aux prochaines mesures à envisager pour répondre pleinement aux nombreux et ambitieux objectifs présents dans le volet énergie du plan directeur qui attendent des signaux pour réalisation.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Est-ce que la municipalité désire s'exprimer sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons maintenant passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent le règlement et les directives s'expriment en appuyant sur le bouton vert, avis contraire rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce message amendé est accepté par 53 oui, 0 abstention et 0 non.



Nous allons passer au point 4 " Développement et vote du postulat PDC : « Adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts de la Ville de Sion ».

IV- Développement et vote du postulat PDC : « Adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts de la Ville de Sion »

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Moren à venir nous présenter son postulat. Monsieur Moren, vous avez la parole pour présenter votre postulat.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. J'ai le plaisir de vous proposer ce postulat pour l'adaptation des heures de gratuité des parkings publics couverts en Ville de Sion. Le thème: les tarifs des parkings couverts de la commune de Sion ont subi une hausse brutale suite à une décision du Conseil communal. Actuellement, nous pouvons constater des effets induits de cette politique. Les commerces de notre ville souffrent et certains d'entre eux ferment leur porte pour laisser des locaux vides au cœur de notre ville. Le groupe PDC du Conseil général estime que cette situation doit changer. Raison pour laquelle il vous propose le présent postulat. Par décision du Conseil municipal du 6 mars 2014, les tarifs des parkings couverts de la ville de Sion ont brutalement augmenté. Après plus de 3 ans de l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs, nous pouvons constater, suite à des discussions avec de nombreux commerçants de la ville, que leur situation s'est dégradée. Il suffit d'observer la tendance actuelle à la fermeture de plusieurs boutiques en ville de Sion pour laisser place à des locaux vides pour s'en convaincre. Le plus grand centre commercial du Valais central souffre. Il souffre de la concurrence, des grands centres commerciaux en périphérie et de ce nouveau mode de consommation. Il souffre également du commerce sur internet qui cannibalise de plus en plus de chiffres d'affaires aux commerçants traditionnels. Loin de nous l'idée d'aller contre cette tendance difficile à inverser.

Par contre, nous estimons qu'il est du devoir d'une collectivité publique de mettre à disposition de meilleures conditions-cadres possibles pour permettre la prospérité de tous et donc des commerçants également. Le monde bouge et nous devons nous y adapter. Ainsi, nous devons agir pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des commerces de notre ville pour que les gens y viennent consommer et profiter des boutiques et magasins aux biens diversifiés et achalandés, des cafés et restaurants fort bien cotés et qui n'ont rien à envier aux centres commerciaux et autres restaurants alentours. L'initiative de la gratuité des parkings durant 3 samedis de novembre va dans ce sens et nous nous en félicitons. Par contre, il est vrai que le succès d'une telle initiative peut être discutable car il ne s'inscrit pas dans la durée et ne peut donc pas inverser les habitudes des consommateurs en seulement 3 samedis. Partant de ces différents constats, nous estimons que le Conseil communal doit revoir sa politique des parkings sans pour autant revoir les tarifs en vigueur. En effet, il existe un autre moyen d'intéresser les clients. Par exemple, en adaptant la durée de la gratuité des parkings couverts. Ainsi, nous demandons à la municipalité d'étudier les adaptations suivantes des heures de gratuité des parkings publics couverts, une heure trente de gratuité en semaine contre actuellement une heure, trois heures de gratuité le samedi contre actuellement une heure. La réflexion pour cette adaptation est la suivante. 1°: une heure trente, c'est le minimum de temps nécessaire aux chalands pour faire leurs courses et prendre un café en ville. 2°: trois heures pour le samedi, c'est le temps nécessaire aux chalands pour faire leurs courses, flâner en ville dans les boutiques, prendre un café et éventuellement manger quelque chose. 3°: les samedis, lors desquels aucune manifestation n'est organisée en ville, les parkings publics couverts ont suffisamment de places libres et la circulation en ville est aisée. Ainsi aucune surcharge de trafic n'est à craindre et le nombre de places libres dans les parkings couverts semblent suffisants. 4°: ces modifications sont financièrement acceptables. En effet, le manque à gagner de cette opération peut être absorbé par le compte autofinancé des parkings. 5° : les commerces en périphérie mettent à disposition de leurs clients des parkings gratuits.

Toutes les conditions requises aux modifications demandées sont réunies. Rien ne semble s'y opposer. Au nom du groupe PDC et surtout de nos commerçants de la Ville de Sion, je vous encourage vivement, chers collègues du Conseil général, à soutenir par vos votes ce postulat.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre maintenant la discussion sur cet objet.

Bodrito Jean Pierre, Conseiller général, AdG. L'AdG a étudié avec attention le postulat déposé par le groupe PDC en vue d'envisager une réadaptation des heures de gratuité des parkings de la ville. Premièrement, la situation économique des commerces en ville comme celle des commerces de proximité ainsi que toute la dynamique économique du centre-ville, préoccupe l'AdG. Bien évidemment, nous regrettons que la situation économique de nos commerces se soit dégradée. Si la détérioration de la fréquentation et des chiffres d'affaires est avérée, il est important pour nous de se pencher sur cette question de manière ciblée et d'étudier le problème de façon globale. Il serait également très intéressant aussi de connaître quelles sont les branches professionnelles les plus touchées par cette baisse de régime et quelles sont les autres branches qui, au contraire, sont en croissance économique. Nous sommes toutefois d'avis qu'il n'est pas avéré que la situation économique de ces commerces est en corrélation avec le temps de gratuité des parkings. Il s'agit de toute évidence d'un problème d'économie et de société dont les causes et les facteurs d'influence sont multiples. Il serait judicieux de les étudier de plus près. Peut-être, devrions-nous par exemple, nous pencher sur le prix des locations de ces commerces, la quantité et la qualité des animations de rue le week-end, de l'offre en événements culturels. Bien entendu, le fait de prolonger la gratuité des parkings n'aura pas un grand impact sur nos comptes et notre budget puisque ce compte est autofinancé.

Toutefois, ce postulat nous apparaît contraire aux objectifs de la ville, à savoir encourager l'utilisation des parkings en périphérie et l'utilisation des transports publics.

De notre avis, les chances sont également maigres qu'une majoration du temps de gratuité des parkings provoque une attraction supplémentaire. Il est important également d'évaluer le risque de provoquer un phénomène de voitures ventouses. Sachant que le parking est gratuit, le citoyen lambda pourrait être ainsi beaucoup moins pressé de récupérer son véhicule, mais rien ne permet de garantir qu'il consommera plus pour autant dans nos commerces. Une forte affluence de ces voitures ventouses pourrait donc empêcher d'autres personnes de venir consommer dans nos commerces et il est possible qu'à terme, ces personnes puissent être découragées d'avance de trouver une place et iraient, par conséquent, s'approvisionner chez la concurrence, ceci au détriment de nos commerces.

Par ailleurs, la ville propose déjà la gratuité des parkings durant 3 samedis, au mois de novembre, mais cela n'a malheureusement pas pour autant provoqué une plus forte affluence. Le groupe AdG estime qu'il faut envisager d'axer la réflexion sur les différentes options à nos dispositions pour améliorer l'attractivité et la compétitivité de nos commerces. Pourquoi ne pas plutôt envisager de proposer des créneaux horaires de transports publics gratuits durant certains jours ou périodes de l'année ?

Pour toutes ces raisons, l'AdG ne soutient pas ce postulat car il est axé uniquement sur la problématique du prix des parkings et nous aurions souhaité avoir une vision plus globale de la situation. Enfin, nous tenons à souligner que, même si nous ne le soutenons pas sur la forme, nous le soutenons sur le fond car il a le mérite de soulever une problématique sur laquelle nous devons tôt ou tard nous pencher.

Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Il y a quasiment 4 ans, le Conseil municipal décidait d'augmenter le tarif des parkings couverts. Depuis lors, la mobilité en ville de Sion a bien évolué: voies de bus et des vélos, parking périphériques et autres navettes autonomes font désormais partie de notre quotidien.

Le postulat proposé par le groupe PDC va non seulement à l'encontre de la stratégie de mobilité de la ville en incitant les véhicules privés à stationner plus longtemps au centre, mais la prive aussi de revenus indispensables pour la construction de nouveaux parkings décentrés, les parkings étant doté d'un compte autofinancé. Les commerçants sous-entendent que la baisse de fréquentation qu'ils enregistrent est liée à l'augmentation des tarifs des parkings. Pourtant les trois samedis gratuits de la fin de l'année n'ont enregistré aucun changement de fréquentation notable. Serait-ce possible que



Zalando et autres e-commerce aient plus d'influence sur le comportement des acheteurs que le prix des parkings ?

Vous l'aurez compris, le groupe PLR n'est pas convaincu que le prix des parkings soit la cause de tous les maux des commerces. Il refusera donc ce postulat qui ne s'inscrit pas dans la vision de la mobilité de la ville de Sion. Le groupe PLR souhaite par contre demander à la ville si la gratuité des bus le samedi serait financièrement soutenable. Cela permettrait aux visiteurs d'avoir gratuitement un parking à disposition aux Echutes et de se déplacer ensuite jusqu'au centre-ville en bus. Cela pourrait inciter les sédentaires à troquer leur voiture contre le bus et ainsi respecter la vision de la ville en matière de mobilité.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Les Verts sont très attachés à un centre-ville vivant et attractif et connaissent les difficultés auxquelles font face les commerces de Sion en concurrence avec des zones commerciales de Conthey ou de Riddes.

Néanmoins, nous pensons que ce postulat préconise la mauvaise solution pour remédier à un mal bien réel. En effet, ce n'est pas le prix des parkings qui va changer l'économie du centre-ville, en témoigne la vitalité de ses cafés et autres restaurants. Par contre les loyers prohibitifs des locaux commerciaux au centre-ville semblent mettre un frein autrement plus important à la survie desdits commerces. Tout comme, et les auteurs du postulat le notent très justement, les changements dans les habitudes des consommateurs qui de plus en plus font leurs achats sur internet. Il semblerait par ailleurs que les soirées de parking gratuit proposées avant Noël n'aient pas engendré une plus grande fréquentation de ceux-ci. La ruée sur les parkings n'ayant pas eu lieu, force est de conclure que le prix des parkings n'est pas déterminant dans les habitudes d'achat des consommateurs en ville de Sion. Sinon, il y a belle lurette que les centres commerciaux qui s'y trouvent auraient rendu gratuit le stationnement. Rappelons également que l'augmentation du prix des parkings a permis de résorber substantiellement le problème des voitures ventouses.

Ne nous trompons donc pas de cible. Pour rendre le centre plus attractif, proposons plutôt des rues piétonnes et/ou développons les services de livraison à domicile des achats. En effet, l'avantage concurrentiel de Sion sur les zones commerciales extérieures à la ville réside en grande partie dans l'offre en terrasses de bistrot et dans les aménagements urbains tels ceux de la Place du Midi ou des Remparts, lieux infiniment plus propices à la convivialité que les impersonnels centres commerciaux situés en périphérie. Élargir le périmètre exempt de circulation automobile ne peut que renforcer cette attractivité, tout particulièrement pour les familles avec enfants en bas âge et pour les personnes âgées. Partout en Europe, les zones piétonnes sont très commerçantes et les autorités misent plutôt sur un renforcement des transports publics, plutôt que sur la stratégie de ramener les voitures vers le centre.

En conclusion, la gratuité des parkings n'est pas le bon outil pour revitaliser les commerces du centre-ville et Les Verts vous proposent en conséquence de refuser ce postulat du PDC.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le postulat PDC concernant l'augmentation de la durée de gratuité dans les parkings n'a effectivement pas un impact direct sur le ménage communal et se veut soutenir les commerces. Le fait de ne pas toucher au tarif proprement dit n'entrave pas la politique communale visant à éviter les places ventouses et les séjours de longue durée. L'intérêt manifesté pour le maintien des commerces est louable. Cependant, l'offre en mobilité douce de notre ville a augmenté. Le parking des Roches Brunes offrira bientôt de nouvelles infrastructures et peut-être un tarif plus attractif sera appliqué par rapport au centre-ville. La municipalité prend donc des mesures en faveur de la population et de son bien-être en ville. Ainsi le groupe UDC soutient le postulat mais attend la réponse de la commune quant à l'impact financier de cette proposition et surtout son effet sur la capacité d'investissement de la ville dans de nouvelles infrastructures sur les années à venir. Ainsi l'UDC attendra la réponse de la commune à ce postulat et mettra la priorité sur la réalisation de parkings périphériques et d'interfaces de mobilité satisfaisantes.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. C'est clair que le groupe PDC soutient bien évidemment son postulat. Pour faire court, nous considérons que la politique recherchée par la ville lors de la mise



en place des tarifs actuels n'est en rien impactée par ces adaptations des heures gratuites, que les efforts consentis par la Ville pour ces heures gratuites sont faibles en comparaison des bénéfices escomptés. Même si ces derniers ne peuvent pas être quantifiés pour l'instant, ils seront bien réels pour nos commerces et l'émulation de notre ville.

Moren Jean Philippe, Conseiller général, PDC. Je vous remercie de vos interventions. Effectivement on ne parle pas de gratuité toute la journée, on vous demande de prolonger la gratuité d'une demi-heure. Nous demandons à la Municipalité d'étudier les adaptations suivantes : une demi-heure de plus, trois heures le samedi. La gratuité des trois samedis, c'était bien mais ce n'est pas assez long si on veut faire venir plus de monde en ville. A un moment donné les gens viennent en vélo, en car. C'est bien. Les moyens de transport sont très bien; cela coûte 4 millions. Mais il faut également des conditions attractives pour les parkings pour compléter l'offre. On ne peut pas tous venir des vallées en bus. Pour le moment, ce n'est pas possible. Les gens achètent aussi des choses lourdes qui ne sont pas facilement transportables. Les grands commerces de la Ville de Sion en souffrent. Je vous le répète et c'est vrai. Je fais partie du comité des arts et métiers et j'ai souvent des séances où il y a des grandes surfaces qui disent "nous on est bien en périphérie, on songe à quitter la ville et ce sera grave". Voilà, je ne suis pas contre la mobilité douce. Les vélos électriques, les voitures électriques c'est bien aussi, mais les véhicules électriques s'ils peuvent venir en ville, il faut des places de parc aussi.

Je vous remercie de votre soutien.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, la touche rouge en cas de refus et blanche en cas d'abstention. Le vote est lancé.

Le postulat est refusé par 27 non, 25 oui et 0 abstention.

Nous allons passer au point 5 "développement et vote du postulat interpartis sur le harcèlement de rue".

V- Développement et vote du postulat interpartis : « Sur le harcèlement de rue »

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite le premier signataire, Monsieur le conseiller Bastian Collet, à venir nous présenter son postulat. Monsieur Collet, vous avez la parole pour présenter votre postulat.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Lors de l'élaboration de ce postulat, nous avons, à de nombreuses reprises, échangé avec les cosignataires pour savoir comment orienter ce postulat de manière à ce qu'il soit le plus juste possible, qu'il serve au mieux la cause qu'il défend. Si nous devons choisir un camp, aujourd'hui, afin de nous inscrire dans le débat international, nous pourrions dire que nous nous situons plus dans le mouvement "me too" que dans celui de "balance ton porc". Explications. Notre volonté n'est pas de stigmatiser tous les hommes ou tout autre coupable désigné. Le but n'est pas d'instaurer la méfiance entre les citoyennes et citoyens mais bien de tenter d'appréhender un réel problème de société en s'intéressant aux victimes. Qui, ici, n'a jamais été témoin d'une scène le mettant mal à l'aise dans l'espace public ou dans les transports en commun, ne sachant comment réagir ? Actuellement, les victimes sont forcées de changer leurs habitudes pour se protéger du harcèlement de rue, qu'elles soient des jeunes filles, des femmes, des hommes, des garçons ou des personnes LGBT. A Sion, comme ailleurs, la question se pose.

Comme vous avez tous pu le lire, nous voulons, à travers l'enquête demandée par ce postulat, établir un état des lieux du phénomène. Elle permettrait de sonder la population et de constater si ce problème existe à Sion et dans quelle ampleur. Dans l'étude menée à Lausanne en 2016, par exemple, elle a permis de constater que 72 % des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au



cours de l'année. Qu'en est-il à Sion ? Les résultats de l'enquête demandée permettraient de le déterminer. Dans l'enquête menée à Lausanne tant des questions générales que plus précises ont été posées, comme par exemple, vous sentez-vous en sécurité à Lausanne, y a-t-il des lieux publics que vous évitez et pourquoi, avez-vous déjà été confronté au harcèlement de rue au cours des 12 derniers mois à Lausanne, combien de fois et à quel moment de la journée et est-ce qu'il faut dénoncer ce type d'acte ? Bien sûr, nous ne sommes pas une aussi grande ville que Lausanne mais est-ce que cela signifie que nous ne connaissons pas les mêmes problèmes ici. Si l'enquête en question montre qu'il n'y a aucun problème à ce sujet à Sion, alors tant mieux, nous en resterons là et nous aurons le mérite de nous être intéressés à la question. Nous pourrions même revendiquer le fait d'être une ville sûre. Si, par contre, on remarque que cette problématique a des implications concrètes pour certaines ou certains sédunois, alors la Ville pourra décider ou non d'y donner suite selon ses moyens et les recommandations fournies par l'enquête.

Durant la rédaction de ce postulat, de nombreuses personnes nous ont fait part de leurs expériences majoritairement des femmes en l'occurrence. Cela allait des sifflements en rentrant du travail à la gare de Sion, à des insultes régulières devenues banales dans le bus de l'école ou à des filles moquées dans la rue parce qu'elles se tenaient la main. Ces histoires sont nombreuses et surviennent tous les jours. Encore une fois ce qui est pénible pour les victimes, c'est leur caractère répété plusieurs fois par jour. Avec ce postulat, on nous a également reproché le fait que l'on ne s'intéressait qu'à la problématique à caractère sexuel et pas aux discriminations contre les gros, les petits, les personnes de couleur où les gens appartenant à tel ou tel groupe. Mais précisément, parce qu'il ne faut pas tout mélanger et qu'on ne peut pas lutter contre tous ces phénomènes de la même façon simultanément.

Pour revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui, nous souhaiterions qu'une enquête soit effectuée par la Ville de Sion pour répondre notamment aux questions suivantes :

La Ville de Sion a-t-elle mis en place des outils de surveillance de la problématique du harcèlement de rue à Sion que ce soit à l'encontre de femmes, d'hommes ou de personnes LGBT victimes de ce phénomène. Si oui, lesquelles ? Si non, a-t-elle envisagé de le faire ?

Le cas échéant, la Ville de Sion dispose-t-elle de chiffres sur l'ampleur du harcèlement dans les lieux publics à Sion. Quelles mesures pourraient être prises par la ville de Sion pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue à Sion ?

Chères et chers collègues, dans l'objectif n°7 du plan de législature de la Municipalité, vivre en sécurité, le Conseil municipal s'engage à améliorer ce domaine d'ici 2020 par des mesures concrètes. Au sein du Conseil général également, nous sommes responsables de veiller à la qualité de vie de nos concitoyens. Pour ceux qui ont pu lire l'article du Nouvelliste d'aujourd'hui sur la baisse de la criminalité en Valais, vous avez aussi pu constater que les violences domestiques sont en hausse. De 243 cas en 2013, ce chiffre est passé à 328 en 2017. Cela équivaut à une augmentation d'un tiers. Et les cas que l'on connaît ne sont certainement que la pointe de l'iceberg. Le problème existe bel et bien même en Valais. Si les violences domestiques représentent une des dernières étapes sur l'échelle de la violence liée au genre, nous pouvons agir à notre niveau sur les étapes en amont et ce dès aujourd'hui. Ce postulat ne résoudra pas toute la question à Sion mais il est un premier pas dans la bonne direction. A travers la prévention, l'éducation et la sensibilisation, nous pouvons faire la différence à notre échelle. Nous espérons donc avec mes cosignataires que vous soutiendrez ce postulat.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur ce postulat. Monsieur le conseiller Martin Reist.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Concernant ce postulat très malin en termes de communication politique par les temps qui courent, ce papier devient un sujet d'opportunisme démagogique, l'UDC ne cautionne pas l'utilisation de ces derniers phénomènes médiatiques mondiaux émanant du féminisme américain le plus extrême et qui se nourrit d'un manichéisme victimaire et d'une vision d'un contrat préalable entre hommes et femmes. D'ailleurs, je suppose que ce texte vient de Mathias Reynard. L'UDC est le seul parti de la Suisse qui exige la sécurité de tous



les citoyens par-delà les sexes et les orientations sexuelles, tandis que la gauche évite cette réalité en préférant considérer les individus à travers le prisme du genre. On le voit à travers votre texte "LGBT, femmes victimaires." Encore une fois l'UDC affirme la nécessité d'une politique sécuritaire forte dans l'espace public comme dans l'espace privé.

Ce postulat est né d'une approche socialiste à sens unique. En effet, lorsque nous signalons le manque de sécurité grandissant même à Sion, la gauche, comme les autres partis, ne nous soutiennent pas. Votre politique à géométrie variable n'est que pure hypocrisie de gauche. Question. Êtes-vous dans l'indignation sélective ? Où étiez-vous lors des combats politiques de l'UDC pour une sécurité à tous les niveaux ? Il s'agit malheureusement d'un postulat à effet d'annonce. De plus, il s'agit aussi également d'un postulat à vision communautaire. D'ailleurs, l'UDC souhaiterait plus de transparence dans votre démarche politique. En effet, ne devrions-nous pas nommer ceux qui attaquent nos libertés fondamentales ? Il est inquiétant de constater que l'immigration de masse est en parallèle aux dénonciations massives pour harcèlement. Souvenez-vous de Cologne, les faits divers en Suède, les multiples dénonciations en Allemagne, en France, en Italie, que d'exemples, même en Suisse !

Le harcèlement de rue, en immense majorité, est le fait des ressortissants de l'immigration qui portent une culture de non-respect des femmes, de soumission des femmes et même l'expression qui, pour beaucoup, d'un mépris à l'égard des suisses. Vous ne nommez jamais l'islam, par hasard. En conclusion, l'UDC est la seule dans un combat réel contre l'insécurité. De plus, nous croyons à notre système pénal.

Enfin, souvenez-vous du quatrain d'Alfred de Vigny, presque drôle. "Bientôt se retirant dans un hideux royaume, la Femme aura Gomorrhe, l'Homme aura Sodome, Et, se jetant de loin un regard irrité, Les deux sexes mourront chacun de son côté." Donc, pas de leçon de morale de la gauche laxiste en termes de sécurité, l'UDC refuse ce postulat polémique.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Le groupe des Verts soutient le postulat du groupe AdG sur le harcèlement de rue. La dénonciation des problèmes de harcèlement de rue n'est pas nouvelle, mais le fait que les autorités publiques s'en saisissent, l'est, par contre.

En août 2014, un collectif de femmes a effectué une marche de nuit dans les rues de Lausanne au slogan "marchons pour ne plus nous faire marcher dessus", afin de dénoncer les injonctions à ne pas se promener seule en tant que femme dans l'espace public nocturne. Les chiffres constituent un élément indicateur de ce phénomène mais le sous-estiment car les statistiques policières ne recensent qu'un nombre limité d'actes effectifs. Il n'est pas concevable qu'aujourd'hui des personnes doivent adopter leur conduite comme la limitation des sorties nocturnes, effectuer des tactiques d'évitement comme le choix de l'itinéraire ou le choix de la tenue pour accéder à l'espace public. L'intégrité physique et psychologique des femmes et des minorités n'est pas seulement une question individuelle et personnelle mais bien une question sociale et politique dont il faut se saisir.

L'étude demandée ne devrait pas se limiter aux agressions effectives enregistrées dans l'espace public, mais mettre en évidence le sentiment d'insécurité des personnes voulant circuler librement dans l'espace public. Cette réflexion ne reste pas isolée. D'autres villes s'en sont saisies et pas uniquement les grandes villes de Suisse romande. Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, une ville de dimension plus ou moins semblable à Sion, s'est saisi de cette problématique et a adopté un arrêté relatif à la prévention du harcèlement de rue le 13 mars 2017. Des actions ont également été entreprises par des médiateurs urbains de la ville sous la forme de flyer de sensibilisation, de prévention au harcèlement, de théâtre de rue et de projection de court-métrage.

Nous allons également dans le sens du postulat lorsqu'il demande des actions de prévention dans les écoles. En effet, le sentiment de vulnérabilité se construit très tôt dans le développement de la personne et l'école est un lieu privilégié de transmission des savoirs mais aussi des savoir-être. Nous pouvons espérer que Sion saura suivre le mouvement amorcé dans d'autres régions de Suisse et innover en matière de gestion de l'espace public pour le bien-être de tous ses concitoyens.



Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Oui le harcèlement c'est mal. Oui c'est un thème d'actualité mis en lumière par les médias et qui mérite notre attention. Et oui peut-être qu'un texte tel que ce postulat n'engage à rien. Mais non la majorité du groupe PDC ne soutiendra pas ce postulat.

Il avait d'ailleurs été refusé par le bureau dans un premier temps car il avait plus la forme d'une question écrite que d'un postulat et il a été présenté une seconde fois sous la forme de postulat. Mais finalement, il aurait pu et dû faire l'objet d'une question écrite au Conseil communal.

Le battage médiatique de ces derniers mois sur cette question nous interdit d'ignorer que le harcèlement est une réalité et pas seulement dans la rue. Le postulat mentionne ainsi clairement qu'on estime qu'en Suisse romande 82% des femmes ont déjà été victimes de ce type de comportement inadmissible.

Et Sion n'échappe pas à la règle, même si le phénomène est certainement moins répandu que dans une grande ville ou une ville universitaire. Une étude pour évaluer un tel phénomène nous paraît superflue et manquer cruellement de pragmatisme. En fait, la question 4 du postulat nous satisfait pleinement et si ce postulat ne passe pas, les signataires auront tout loisir de demander à notre Municipalité ce qu'elle entend faire ou continuer de faire pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue à Sion. Plusieurs services devront collaborer ensemble à la préparation de réponse à cette question, question qui touche autant l'éducation à l'école ou dans la rue que la prévention et l'information ou la sécurité. En parlant de sécurité, nous aimerions préciser que notre commune a mis en place une police de proximité qui semble donner entière satisfaction et donc, par analogie, également dans le cadre du harcèlement de rue. Et pour nous, le sentiment de sécurité doit prédominer pour tout le monde. Donc autant pour les femmes et les populations LGBT que pour les étrangers, les enfants, les gens différents. Tout le monde a droit au respect et à la sécurité. Mais la majorité du groupe PDC estime que ce postulat est superflu. Une simple question suffit. Si les réponses données par notre Municipalité nous donnent satisfaction, ce qui, nous l'espérons sera le cas.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Bien sûr le groupe AdG va soutenir ce postulat. J'aimerais simplement dire par rapport à l'intervention du représentant de l'UDC que c'est un projet de groupe, ça ne vient pas du tout de Monsieur Matthias Reynard, que le parti Centre-gauche s'associe également à cette démarche, que nous l'avons cogitée pendant plusieurs mois, et que si la nouvelle formule n'est plus une question mais un postulat, c'est parce que l'on a estimé que c'était la meilleure façon de procéder. Je regrette aussi que pour l'UDC on fasse un amalgame entre immigration de masse, criminalité, islam, et étude de genres. On est en train de parler ici de civisme. On parle d'un sentiment de bien-être dans la ville. Et puis je pense que très souvent la meilleure manière de gérer ce genre de situation ce n'est pas la répression et les forces de sécurité, mais par la sensibilisation. Effectivement, il y a d'autres actions, comme celles entreprises à Neuchâtel où l'on engage une campagne de sensibilisation, avec des médiateurs de rue. Ou on sensibilise les forces municipales également. C'est peut-être ça la meilleure façon de faire évoluer les mentalités et de responsabiliser tout un chacun.

Il faut dire aussi que le harcèlement en général n'est pas un phénomène nouveau et il a lieu dans la rue, au travail, dans les écoles, dans les places de jeux. Dire aussi que les victimes peuvent être toutes sortes de victimes, même des immigrants qui sont présents dans la ville de Sion, des migrants, ou des jeunes mineurs non accompagnés, que vous voyez des fois dans la rue, qui pourraient être accostés par d'autres personnes qui se sentent intimidées par des jeunes mineurs de couleur. Je pense que ce genre de phénomène, le harcèlement de rue, peut concerner beaucoup de gens. Ce qui est nouveau, c'est que dans notre démocratie, depuis 1981, il y a un article inscrit dans la Constitution qui assure l'égalité, l'égalité hommes femmes et l'égalité pour tout le monde. Je pense que le phénomène que l'on vit maintenant, c'est une sonnette d'alarme. On se rend compte à quel point cette égalité n'est pas pleinement réalisée dans la vie quotidienne, que tout le monde ne l'a pas bien acceptée et n'a pas pu intérioriser ses principes.

Je pense que la notion de harcèlement de rue a été bien définie dans ce postulat. Maintenant, on parle d'une personne qui serait accostée dans un lieu public : du fait de solliciter son attention, de



commenter son apparence. De manière à ce que la personne se sente mal à l'aise et, par la suite, se sente même dénigrée et qu'elle change son comportement parce que cela engendre une intimidation. Cela pourrait même générer une exclusion sociale. Des jeunes femmes, par exemple, qui n'oseraient plus rentrer du cinéma tard le soir à pied en ville de Sion - c'est tout de même une manière de réprimer leur comportement et leur intégration sociale.

Pourquoi ce postulat ? Parce que nous sommes convaincus que nous devons tous dénoncer ces agissements et le faire de manière concrète, dans l'intérêt de notre société et pour préserver notre vivre-ensemble. J'aimerais dire que notre jeunesse est particulièrement touchée. Pour moi-même je peux dire que, même il y a quelques années, j'ai croisé un groupe de jeunes et je n'étais pas à l'aise. Il y a eu des commentaires. Mais je pense que les statistiques démontrent clairement que ce sont des jeunes femmes entre 18 et 25 ans qui en souffrent. Cela a aussi un effet sur la santé mentale de ces jeunes, car les acteurs et les victimes sont affectés.

Car la personne est touchée dans son intégrité. C'est-à-dire qu'elle va limiter ses activités associatives, sportives ou même culturelles. Et puis cela a aussi un impact dans les relations entre les sexes, dans la perception des rapports entre hommes et femmes et dans l'apprentissage du respect de la différence entre hommes et femmes. C'est pour cela que j'attire votre attention surtout sur le fait que ce sont les jeunes qui subissent ce problème de harcèlement de rue. Beaucoup moins que nous, ce sont surtout nos jeunes qui en souffrent. C'est pourquoi il ne s'agit pas simplement de protéger une minorité ou une autre, mais de préserver les valeurs de toute notre société, qui veulent que chacun et chacune puisse trouver sa place, puisse y être respecté. Il ne s'agit pas de féminisme mais du respect de l'individu, c'est la base du bien vivre-ensemble. C'est notre humanisme que nous voulons préserver et cultiver.

Finalement, ce postulat propose simplement quatre choses: sortir de l'omerta et faire un état des lieux, définir la chose afin qu'elle soit bien comprise par tous et qu'elle soit dénoncée, évaluer s'il y a un problème afin de déterminer dans quelles circonstances il apparaît, et finalement, de voir comment on peut le prévenir et le combattre.

Bornet Patrick, Conseiller général, PLR. Je précise que je parle ici en mon nom et pas au nom du groupe PLR. Je le dis d'entrée, j'apporterai mon soutien au postulat qui nous est proposé, en particulier avec les nuances dont il est teinté. Toutefois, je m'interroge sur quelques éléments à son propos. Tout d'abord sur la pertinence de l'échelle à laquelle il est proposé, soit au niveau communal. Si l'étude demandée devait révéler un réel problème en ville de Sion, comment envisager des mesures notamment éducatives alors qu'une personne sur deux qui fréquente nos rues n'est tout simplement pas domiciliée sur notre commune. Dans cette optique, cet objet ne devrait-il pas être reporté au moins au niveau cantonal ?

En second lieu, cela me dérange que la question soit posée dans un contexte médiatique déjà plutôt agité par la question. De là à ce que l'opinion publique imagine que notre législatif est plus prompt à la récupération de sujets tendances plutôt que le traitement de certains dossiers, il y a un pas que certains n'hésiteront pas à faire. Regardez pour vous convaincre quel est le seul objet qui a donné lieu à un article de presse à l'avance sur les sujets de notre plenum de ce soir et qui attire encore d'autres médias. On pourra aussi nous dire qu'il y a d'autres souffrances vécues au quotidien, la solitude de nos aînés, la solitude tout court, les violences domestiques etc. Toutefois, toutes n'ont pas fait l'objet d'une demande d'étude de notre part et surtout à notre échelle communale pour en revenir à ce que je disais précédemment. Certes, on peut objecter qu'il ne s'agit pas là de problématiques nouvellement révélées, mais il y a aussi les addictions aux outils informatiques, l'incivilité sur les réseaux sociaux et j'en passe. Bref, je redoute juste que nous cédions par de telles impulsions aux sirènes tentantes du buzz, ce dernier permettant rarement la sérénité et l'objectivité des débats, on l'a vu encore il y a quelques instants. J'attends cependant avec intérêt le résultat d'une telle enquête.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Premièrement je vais laisser la responsabilité de ses propos au conseiller Reist, je ne veux pas rentrer sur l'aspect polémique de la question. Pour répondre à l'aspect médiatique, ça fait un an que je suis élu Conseiller général. C'est une thématique que je travaille depuis 5 ans déjà puisque je travaille aussi au niveau de mes études, donc ce n'est



pas du tout une question de circonstances qui est utilisée. Après, si les médias sont là, ça regarde les médias. Ici le but est de s'atteler à des problématiques.

Je vois aussi que vous parlez de l'aspect sécuritaire, mais ici on ne parle pas seulement d'une question sécuritaire mais d'une question de société. C'est un phénomène de société.

Comme l'a dit la conseillère Darbellay, donc de circuler librement, de liberté d'expression et de vivre simplement, de savoir-vivre, savoir-être. Quand vous confondez immigration de masse, islam etc., sans vouloir épiloguer là-dessus, je pense que c'est là que l'on fait un amalgame et l'aspect communautaire, je trouve drôle de parler de communautaire et puis droit derrière de parler d'islam et d'immigration de masse. Donc on parle ici de liberté dans l'espace public. C'est une thématique qui est transversale qui se passe à l'école, dans les espaces publics, dans les transports en commun, qui se passe aussi au travail. Ici, on ne peut pas gérer l'aspect travail, mais on peut déjà gérer l'aspect des espaces publics. Je pense que c'est notre rôle de s'intéresser à cette question. Je remercie évidemment le groupe des Verts pour leur soutien à travers la prise de parole de Madame Darbellay. Pour répondre au groupe PDC, au conseiller Zuchuat, on peut bien revenir sur la forme du postulat mais je crois que le but c'est de faire avancer les choses. Donc que ce soit une question écrite, un postulat ou une motion, pour moi c'est la forme. Ici, on essaie de travailler sur le fond. Donc j'entends mais finalement c'est que l'on en discute et que l'on thématise là-dessus.

Vous dites que ce postulat est un peu superflu et qu'on pourrait aller directement à la question n°4, la question des mesures que la ville de Sion pourrait prendre.

J'entends mais je pense que si on l'avait fait directement comme ça, dans une question écrite en demandant quelle mesure on pourrait prendre, vous nous auriez dit "attendez, on ne sait pas si le problème existe en ville de Sion". L'envie c'est de faire d'abord un diagnostic et puis, après, de pouvoir réagir en fonction des chiffres que l'on a, puisque actuellement on ne les a pas sur la commune de Sion. Quand vous allez chez le médecin, d'abord vous faites le diagnostic avant de vous faire opérer et pas l'inverse. L'aspect qu'il faudrait traiter les discriminations contre tout le monde. J'en ai déjà parlé. J'entends de nouveau cette histoire et puis volontiers si vous voulez venir me voir et qu'on travaille sur d'autres sujets de discrimination, que ce soient les ethnies, le physique ou autres. Il n'y a pas de soucis. Même mes cosignataires, je suis sûr qu'ils seront contents de travailler sur la question. On peut travailler là-dessus. On ne peut pas traiter tous les problèmes en même temps. C'est pierre après pierre qu'on pourra traiter ces aspects-là de sécurité et de bien-vivre ensemble et cet aspect de phénomène de société.

Finalement, pour répondre au conseiller Bornet, merci du soutien et, effectivement, l'échelle peut être problématique, mais la question a déjà été thématisée au niveau fédéral et à ce niveau, on nous a répondu "c'est une question qu'il faut traiter au niveau local, donc des collectivités et puis après avec mes collègues députés ou députés-suppléants on va pouvoir monter au niveau cantonal; si ce n'est pas la bonne échelle, mais il n'y a pas de bonne échelle, on peut travailler en parallèle sur les différents niveaux, à mon avis. Par exemple, si on prend la thématique des transports publics, les bus séduois appartiennent à la ville de Sion, c'est au niveau local qu'on peut travailler là-dessus. Les écoles, il y a énormément d'élèves qui viennent des vallées transversales à Sion. Effectivement, on ne pourra pas régler tout à notre niveau à la ville de Sion, mais je pense que c'est un bon début. Simplement on peut montrer l'exemple. Si en ville de Sion, on a déjà ces outils-là, ce sera plus facile de faire la même chose dans les autres villes principales et pourquoi pas dans les villes de seconde importance. J'ai déjà répondu à l'aspect circonstanciel et qu'on profite d'une vague. A titre personnel, ce n'est pas le cas et dans le groupe on travaille depuis longtemps là-dessus. La dernière chose, il faut savoir que l'institut de recherche qui a travaillé à Lausanne, est basé à Martigny et subventionné par l'Etat du Valais. Finalement, on a déjà les moyens et on a eu des contacts avec les cosignataires, comme quoi ils étaient tout à fait disposés à nous mettre les outils à disposition. Financièrement non plus ce sera à moindre coût. On aura juste besoin de sondeur, dans un premier temps. Je vous remercie encore une fois de soutenir le postulat.



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, le refus sur la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est accepté par 32 oui, 0 abstention et 20 non.

Nous allons passer au point 6 "Crédits supplémentaires n°2017/12 à 28 : rapport de la commission de gestion

VI- Crédits supplémentaires n°2017/12 à 28: rapports de la commission de gestion

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'invite Monsieur Charles André Rey, rapporteur de la commission de gestion à venir nous présenter les crédits supplémentaires examinés par sa commission. Monsieur Rey, vous avez la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. J'ai toute une liste de crédits supplémentaires à vous énumérer. Je vais tâcher de faire de manière plus rapide. Je commence par le 2017/12, concernant une dépense liée pour 230'000 francs pour la contribution de la ville de Sion à la péréquation financière intercommunale. Il n'y a pas eu de vote. Le 2017/13 concernant les dépenses liées pour 500'000 francs. Opération blanche neige de décembre 2017. Il n'y a pas eu de vote. Crédit supplémentaire 2017/14, dépenses liées pour 90'000 francs concernant l'acquisition de données SIT et relevés des natures au cadastre. Il n'y a pas eu de vote. Le crédit n°2017/15, concernant une dépense liée pour 400'000 francs, l'entretien du parking de la Planta, il n'y a pas eu de vote. Crédit 2017/16, dépenses liées pour 85'000 francs concernant le centre RLC : des engagements de personnel à durée déterminée. Il n'y a pas eu de vote. Le 2017/17, concernant les dépenses liées de 70'000 francs, pour les impôts sur les gains immobiliers suite à la vente de parcelles communales, il n'y a pas eu de vote. Le crédit 2017/18, concernant les dépenses liées pour 3'300'000 francs pour la redevance Skyguide, il n'y a pas eu de vote. Le crédit 2017/19 concernant les dépenses liées pour 300'000 francs pour le financement des soins en EMS, il n'y a pas eu de vote. Crédit 2017/20, concernant une dépense liée pour 270'000 francs pour la rénovation du bâtiment de l'ancien hôpital rue de la Dixence 10. Vous avez eu toute une série de photos en annexe dans les documents qui vous ont été transmis. Nous avons voté **12 oui, 0 non et une abstention**. Le crédit numéro 2017/21, pour une dépense liée de 160'000 francs, participation à la promotion de l'aéroport. Il n'y a pas eu de vote. Le crédit 2017/22, concernant les dépenses liées pour 75'000 francs, formation du personnel de l'aéroport. Il n'y a pas eu de vote. Le crédit 2017/23, concernant une dépense liée pour 90'000 francs pour les transports des élèves des centres pédagogiques spécialisés. Il n'y a pas eu de vote. Le 2017/24, pour 110'000 francs concernant le chauffage des bâtiments scolaires, il n'y a pas eu de vote. Le crédit 2017/25, concernant une dépense non liée, j'ai un rapport à vous faire part. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire 2017/25 pour l'entretien du réseau routier selon la demande du Conseil municipal du 20 février 2018. La commission s'est réunie le 7 mars 2018 et a entendu Monsieur Georges Joliat, chef du service des travaux publics, par téléphone. Entrée en matière, la commission a pris connaissance des documents. La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière. Présentation et discussions. Les travaux suivants ont été effectués. Vous avez toute une liste de travaux qui ont été effectués dans différents endroits, rue de Platta, rue de la Cotzette, etc. Je vous laisse les consulter. La conclusion et vote. Avec les informations reçues, la Cogest accepte le crédit supplémentaire de 240'000 francs demandé. **Cette décision est prise par 12 voix, 0 contre et une abstention.**

Nous avons le crédit supplémentaire 2017/26, concernant une dépense non liée où j'ai également un rapport à vous faire part. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire 2017/26 pour les mesures AggloSion, selon la demande du Conseil municipal du 20 février 2018. La commission s'est réunie le 7 mars 2018. La commission a pris connaissance des documents. Elle a approuvé tacitement l'entrée en matière. Présentation et discussions. La commune fait et paie les travaux. Elle se fait rembourser par le canton dans un premier temps, puis le canton se charge de demander la subvention à la Confédération. Pendant ce



temps, la commune fait la banque. Il serait bien, dans la mesure du possible, que la commune tienne compte de cet état de fait lors de l'élaboration des prochains budgets. Conclusion et vote. Avec les informations reçues, la Cogest accepte le crédit supplémentaire de 185'000 francs demandé. **Cette décision est prise par 12 voix pour, 0 contre et une abstention.**

Nous avons le crédit 2017/27 qui a été retiré.

Le dernier 2017/28, concernant une dépense non liée dont j'ai le rapport à vous faire part. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire 2017/28, investissements, turbinage, eau potable selon la demande du Conseil municipal du 5 mars 2018. La commission s'est réunie le 7 mars 2018. Elle a pris connaissance des documents et a approuvé tacitement l'entrée en matière. Présentation et discussions. Monsieur Dominique Barras de l'ESR a présenté les raisons de ce crédit supplémentaire. Ces travaux avaient déjà été budgétisés en 2014 et 2015 mais avaient pris passablement de retard. Cette réalisation doit permettre d'injecter une partie de l'eau potable turbinée par l'aménagement de Sionne Energie SA dans le réseau d'eau potable de la Ville plutôt de la rejeter dans la Sionne. Sur l'impulsion du président, les derniers droits de passage ont été obtenus permettant enfin la réalisation de ce projet qui se terminera par la réalisation d'une chambre de régulation qui adaptera la pression des eaux turbinées avant son injection dans le réseau de la Ville. Conclusion et vote. Avec les informations reçues, la Cogest accepte le crédit supplémentaire de 330'000 francs demandé. **Cette décision est prise par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.** Il est à noter que Monsieur Dominique Barras, vice-président de la Cogest, s'est récusé lors du vote de cet objet car partie prenante dans ce projet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 7 "Information de la Municipalité". Monsieur le président de la Ville, vous avez la parole.

VII- Informations de la Municipalité

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion Je voulais d'abord dire, par rapport à ce postulat sur l'adaptation des heures de gratuité de parking, que le Conseil municipal se préoccupe de l'attractivité de son cœur de ville et qu'un groupe de travail interne à la ville est en train de réfléchir à différentes mesures qui offriront une vision globale de ce que nous pouvons faire en termes de collectivité pour améliorer les conditions cadre pour nos commerçants sédunois. Donc, c'est une préoccupation que le Conseil municipal a au quotidien.

Quelques éléments d'information, vous dire sur le dossier de l'aéroport que le Copil qui est composé du Conseil d'Etat et de la Ville de Sion continue à réfléchir et à travailler pour définir la stratégie et la gouvernance. J'ai bon espoir que, en septembre de cette année, nous puissions afficher cette stratégie et quelle gouvernance que nous entendons mettre en place pour le futur de cet aéroport et définir un calendrier d'activations des différentes mesures qui seront proposées.

Deuxième information, vous savez que dans le cadre des budgets, vous nous aviez accordé un crédit pour un repas de l'ensemble du personnel de la ville de Sion, une fois par législature. Ce repas, sous le titre "Sion a du talent" aura lieu le 13 avril prochain.

En ce qui concerne le projet "Cour de Gare", nous avons une deadline pour le dépôt du dossier de mise à l'enquête de l'ensemble des 65'000 mètres carrés qui vont être construits à fin mars et je peux vous annoncer que ce dossier est aujourd'hui dans les mains des services de la Ville. Il est en cours d'examen et il va faire l'objet des procédures habituelles mais nous avons bon espoir que d'ici la fin de l'année, nous puissions délivrer une autorisation de construire pour ce projet d'importance et cela marquera, pour la ville de Sion, la pose d'une première pierre pour la salle de congrès/concert. J'étais tout à l'heure à l'hôpital du Valais pour la pose de la première pierre de la construction du futur parking de l'hôpital du Valais avec les différents services. Vous avez vu pour celles et ceux qui fréquentent ce quartier que la Ville aménage 400 places du côté du parking des Echutes en park and ride avec une cadence de bus à 10 minutes pour l'hôpital et la gare et nous espérons qu'au-delà de cette infrastructure qui doit servir à délester les collaboratrices et collaborateurs de l'hôpital du Valais, on



puisse vraiment garder de manière pérenne cette infrastructure à l'est de la ville; il y en a une autre à l'ouest du côté des Potences.

En ce qui concerne le dossier "Ronquoz 21" ce qu'on appelle notre ville du 21ème siècle, nous avons eu récemment une séance d'information pour les différents commerçants et différents propriétaires de terrains qui sont concernés par ce quartier très important, tout ce qui se passe au sud de la gare. Et là, nous allons maintenant mettre en place une démarche participative auprès des citoyens et citoyennes de la ville pour les questionner sur ce qu'ils envisagent pour le futur de ce quartier. On aura l'occasion de vous en reparler. La ville va vraiment accompagner cette mue profonde de ce nouveau quartier de la ville de Sion.

Vous l'avez vu aujourd'hui dans le journal, nous n'avons toujours pas trouvé notre chef de service des bâtiments et constructions. Nous repartons pour un troisième tour avec une nouvelle mise au concours du poste dans différents médias. C'est un exercice difficile. On cherche quelqu'un qui a des capacités de chef de service, qui est capable de gérer une équipe, qui a des compétences architecturales, qui a de l'expérience. Il faut reconnaître que, jusqu'à présent, nous n'avons pas suffisamment de dossiers pour faire une proposition au Conseil Municipal.

Autre dossier qui va concerner la ville et vous l'avez déjà noté dans la planification financière, c'est le projet fiscal 2017. Le Conseil d'Etat a communiqué quelles étaient les grandes lignes de ce projet fiscal 2017. Nous sommes du côté du service des finances en train d'évaluer les conséquences de ces différentes mesures qui proposent des allègements pour une certaine catégorie d'entreprises mais aussi pour les personnes physiques, d'essayer d'identifier quelles en sont les conséquences et comment prendre position. Il y a une consultation qui est en cours jusqu'à la fin avril et la Ville de Sion prendra position sur ces éléments.

Vous avez reçu aujourd'hui un mail qui vous rappelle le vernissage d'un livre de Madame Béatrice Deslarzes concernant le mécénat. Madame Deslarzes, pour les nouveaux membres du Conseil général, c'est une dame médecin, musicienne, généreuse qui a donné 1 million à la ville de Sion pour la réalisation du projet du Port-Franc. Elle fait ce vernissage le 12 avril à 18 heures 30, je vous encourage toutes et tous à venir participer à ce moment de rencontre et à marquer notre gratitude à Madame Deslarzes pour son engagement précieux pour la réalisation de ce lieu qui est apprécié par l'ensemble de notre jeunesse.

Dernier élément d'information. Aujourd'hui, il y a eu une conférence de presse pour vous présenter le guide des aménagements extérieurs Ville de Sion. Ce sont 16 fiches de recommandations qui sont basées sur la philosophie d'AcclimataSion, un peu plus de bleu, un peu plus de vert dans notre ville, de penser véritablement à nos aménagements dans ces thématiques, de pouvoir permettre à nos constructeurs de travailler dans cette même dynamique. C'est un guide très intéressant qui sera distribué au bureau des enquêtes, aux professionnels de la construction, qui est téléchargeable sur le site de la ville de Sion et qui devrait être un exemple de bonnes pratiques pour nos communes voisines. Je remercie le service de l'urbanisme et de la mobilité, ses collaborateurs et collaboratrices, mon collègue Christophe Clivaz qui ont porté ce projet dans une première réalisation qui était le cour Roger Bonvin mais maintenant aussi dans une formalisation de ces bonnes pratiques en espérant que cette bonne parole puisse être portée un peu plus loin. Voilà, Madame la présidente, ce que je pouvais vous donner comme informations et on répondra très volontiers aux questions tout à l'heure.

VIII- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous arrivons au point 8 "les divers" et on commence par le point 8.1: questions écrites. Le bureau a reçu 6 questions écrites. Madame la conseillère Denyse Betchov, vous avez la parole pour votre question.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. J'étais intervenue fin décembre au sujet du passage des Capucins. J'ai transmis une question écrite avec des points précis par ce que de nombreux citoyens de la région ont réagi et se sont préoccupés des travaux qui ont eu lieu. Le



passage des Capucins se situe au nord de l'ancien cimetière et d'une petite parcelle de vigne qui appartient à la Ville. Ce passage a été considérablement modifié par des travaux sur une parcelle qui la côtoie au nord, où il y a eu 3 bâtiments locatifs qui ont été construits et qui sont habités maintenant. En fait, ce passage des Capucins a subi des dommages. Il était prévu de le maintenir intégralement puisqu'il était sur la propriété de la ville. Dans les faits, les deux murs ont été démontés, dont un complètement démoli. Le chemin a, maintenant, un tout autre parcours. D'une certaine manière on a empiété sur la parcelle de la vigne qui appartient à la ville. Ce qu'on regrette le plus, c'est que ce chemin n'a plus du tout l'apparence qu'il avait auparavant c'est-à-dire un caractère en harmonie avec l'ancien cimetière et la vigne, les anciens murs. C'est un parcours qui était très chaleureux et sympathique. On s'est préoccupé du devenir de ce passage des Capucins afin de le maintenir parce que l'on estime que ces sentiers pédestres sont un grand atout pour la ville de Sion. Il y a également une préoccupation par rapport au fait qu'on devrait préserver l'environnement et le paysage. Ces sentiers pédestres font partie des atouts naturels de notre ville. Cette question a été transmise par écrit et j'attends la réponse de la Municipalité.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Effectivement, vous nous aviez fait part de cette question écrite. En préambule, je dirais que la Municipalité de Sion est consciente de l'importance de ce chemin des Capucins, tant au niveau qualitatif qu'au niveau de l'attrait qu'il procure aux citoyens de la région. Le but des travaux est d'améliorer la qualité de ce passage et il s'inscrit effectivement dans le projet global de réaménagement du cimetière Saint François. Vous aviez 3 ou 4 points précis dans votre question écrite. Je vous propose de les reprendre brièvement.

Comment se fait-il que les limites de parcelles et l'autorisation de construire n'aient pas été complètement respectées ? Les limites de parcelles et l'autorisation de construire ont été totalement respectées. C'est la ville de Sion, dans le cadre du projet de réfection de ce chemin, qui a approché les propriétaires de la parcelle 5'697, parcelle où ont été construits les 4 immeubles, pour faire un échange de terrains afin d'obtenir un chemin suffisamment large pour que les poussettes puissent côtoyer les cyclistes. Selon le procès-verbal de mutation, 40 m² ont été échangés et 5 m² ont été achetés par les propriétaires de cette parcelle.

Quelle remise en état est prévue pour le passage des Capucins et quel délai peut-on espérer ? Est-il prévu que l'aspect des murs en pierre ainsi que le caractère pittoresque de l'ancien chemin soient restaurés ? La remise en état du premier tronçon est prévue pour ce printemps. Vous avez vous-même constaté que les travaux étaient déjà bien avancés. Le deuxième tronçon doit encore faire l'objet de tractations avec les propriétaires des parcelles concernées. Dès l'obtention de leur accord, les travaux pourront être entrepris. L'aspect des murs, un point que vous releviez également, a été étudié par les lauréats du concours de l'aménagement du cimetière Saint-François et ceux-ci préconisaient un mur en crépi, mieux adapté au caractère du lieu et c'est ce qui a été réalisé. Est-ce qu'un trajet direct entre ce chemin et le chemin de la Sitterie sera réalisé afin de préserver la fluidité des cheminements dans cette zone protégée du couvent des Capucins ? Oui, la fluidité et la sécurité du cheminement dans cette zone protégée seront préservées par la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h et par la réalisation d'un nouvel aménagement dans le virage de la route du Sanetsch. Donc, il y a une étude de mobilité qui est en cours dans cette région.

Finalement, une question plus générale. Est-ce que les services de la Ville sont à même de faire les contrôles nécessaires durant les travaux pour assurer le respect des autorisations de construire et des parcelles avoisinantes ? Oui, je l'espère. 4 services sont habilités à effectuer les contrôles pour les constructions autorisées par le Conseil municipal, à savoir le service des bâtiments et constructions, le service de l'urbanisme et mobilité, le service des travaux publics et environnement et le service de la sécurité publique.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Une question au sujet d'une politique d'achat responsable. Selon le guide de la FDDM, la démarche des achats responsables considère le produit sur l'ensemble de son cycle de vie prenant en compte les impacts et les coûts à long terme.

Un achat durable respecte l'être humain, tient compte de l'environnement et favorise le développement économique par la recherche d'efficacité, de qualité et d'optimisation des coûts.



Un premier pas vers une politique d'achat responsable consiste à utiliser du papier recyclé dans le cadre de l'administration. Avec une consommation chaque année de 150 à 200 kilos par poste de travail, le papier est un des produits de consommation le plus utilisé par le secteur des services en Suisse. Il représente, par exemple, jusqu'à 80% des déchets de l'administration. Opter pour le papier recyclé permet ainsi de préserver de grande quantité de ressources naturelles. Ses qualités techniques et esthétiques sont telles qu'il ne mérite plus de critiques. Sa fiabilité permet de l'utiliser dans toutes les machines d'impression. De ces constatations découlent les questions suivantes. D'une manière générale, la ville de Sion conduit-elle une politique d'achat responsable ? Utilise-t-elle du papier recyclé dans son administration et dans ses écoles? Si tel n'est pas encore le cas, envisage-t-elle de le faire prochainement ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. La ville de Sion, tente effectivement de mener une politique d'achat responsable et durable. Nos chefs de service privilégient et favorisent, à condition équivalente bien sûr, des fournisseurs locaux et observent les bonnes pratiques en la matière. A titre d'exemple, nous pouvons citer la prise en considération de critères écologiques lors de l'achat de véhicules, l'attention portée à la consommation en énergie lors d'achat d'imprimantes, de photocopieuses, des achats centralisés de matériel informatique pour les écoles et administration dans le cadre du partenariat informatique romand ou encore le respect du label fourchette verte avec priorité aux fournisseurs locaux.

En ce qui concerne plus spécifiquement votre question sur le papier, je vous confirme qu'il est acheté de manière centralisée auprès d'un fournisseur local. C'est du papier fabriqué à base de fibres vierges recyclées. Il ne contient pas de bois. Il répond au standard FSC, standard qui certifie que les forêts sont gérées de façon durable et exploitées de façon raisonnée. Il est produit selon les normes environnementales ISO 14'001. Je dirai en guise de conclusion, que la ville a la volonté de dématérialiser l'administration et j'espère que la consommation de papier baisse de manière très sensible à l'avenir.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Trois mois après l'entrée en vigueur de la taxe au sac, le Nouvelliste relatait que, à la fin janvier, la quantité des déchets incinérables a diminué de 11% à l'UTO. Par contre, la quantité des déchets biodégradables a augmenté de plus de 150%, celle des papiers et cartons de 60%. Ma question concerne les conteneurs verts pour les déchets compostables.

Si les conteneurs verts sont bien disposés dans les quartiers périphériques, il n'en existe presque pas dans la ville. De nombreuses personnes m'ont interpellé en disant "c'est bien de faire le tri mais en ville comment fait-on avec nos déchets compostables ?". La ville a-t-elle envisagé des moyens, hormis les éco-points, pour favoriser la récolte de ces déchets au plus près des bâtiments habités ? La question pourrait se poser aussi pour le nombre de conteneurs pour le recyclage des papiers et cartons, bien souvent trop petits.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Effectivement, il s'agit d'une difficulté connue en ville, où l'entreposage des conteneurs dans les espaces privés est souvent problématique. Leur entreposage sur le domaine public n'est pas souhaitable en raison des externalités négatives qu'il provoque (à l'esthétique) et surtout aux odeurs dégagées. De manière générale, c'est là la politique de la ville, les immeubles devraient être équipés de conteneurs mobiles ou semi-enterrés en nombre suffisant pour desservir les habitants de l'immeuble, permettant ainsi de collecter les papiers carton et les bio déchets ramassés en porte-à-porte par la Ville. En cas de difficulté d'équipement, notamment lorsque l'espace nécessaire fait défaut, les propriétaires peuvent partager les conteneurs. Ils y sont encouragés. L'acquisition de conteneurs mobiles ou semi-enterrés incombe aux propriétaires d'immeubles. La section de l'assainissement urbain étudie la possibilité de doter les éco-points de conteneur à bio déchets. Un test est actuellement en cours à la rue du Scex et à la rue de Lausanne. Actuellement, la qualité de ces bio déchets n'est hélas pas satisfaisante en raison de nombreux déchets en matière plastique qui y sont déposés.

S'agissant de votre deuxième question, la ville a-t-elle envisagé des moyens, hormis les éco-points, pour favoriser la récolte de ces déchets au plus près des bâtiments habités ? La Ville favorise cette



collecte et, pour ce faire, elle finance les récoltes porte-à-porte hebdomadaires auxquelles vous faisiez allusion et offre une participation importante pour l'acquisition des conteneurs mobiles dédiés aux bio déchets. Leur prix d'achat s'élève à 20 francs pour le modèle de 140 litres, à 25 francs pour le modèle de 240 litres et à 140 francs pour le modèle de 770 litres.

Enfin, la question pourrait se poser aussi pour le nombre de conteneurs pour le recyclage des papiers et cartons qui sont souvent bien trop petits. La Ville offre également les mêmes conditions pour l'acquisition de ces conteneurs aux privés. La fréquence de ramassage des cartons a été sensiblement augmentée depuis le premier janvier. La section de l'assainissement urbain évaluera, dans le courant du deuxième semestre 2018, la possibilité de transformer certains conteneurs semi-enterrés (les moloks), en conteneurs à papier carton. Effectivement le volume des incinérables a diminué.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Une question d'éclaircissement sur le crédit supplémentaire 2017/21 concernant Powdair. Le groupe AdG se questionne encore sur l'affaire Powdair dans laquelle nous estimons que la ville de Sion a perdu de l'argent et a subi un dégât d'image. Nous aimerions comprendre comment nous avons pu aboutir à une telle situation. Si ce montant devait initialement représenter une participation à la promotion des vols prévus par la société Powdair pour 176'664 francs, il est expliqué dans la justification du crédit supplémentaire que le retrait de Powdair a toutefois permis des retombées positives pour la compagnie "Swiss". Permettez-nous d'en douter. Par un rapide calcul, on se rend compte que pour 8 vols aller-retour avec un avion d'une capacité d'une centaine de passagers, les 160'000 francs représenteraient un montant de 200 francs par passager.

De plus, la compagnie Swiss n'aurait-elle pas fait sa propre promotion ? L'augmentation du produit des taxes d'aéroport de 30% n'est-il pas lié au travail de la compagnie Swiss, plutôt qu'à la promotion Powdair ? On peut aussi se demander si cette action en faveur de Powdair n'a pas également amené des retombées négatives tel un dégât d'image pour Sion, son aéroport et les autres partenaires qui étaient engagés dans ce projet.

En se renseignant sur internet, on apprend facilement que Zoe Omblér et Nick Davis, les responsables de Powdair, avaient déjà fait faillite en 2015 avec une entreprise nommée "Scoot ferries", en Angleterre. Le couple derrière Powdair n'en était donc pas à son premier coup d'essai. Le Nouvelliste de novembre 2017 rappelle d'ailleurs que Nick Davis a été à la tête de 10 autres sociétés dont 8 sont dissoutes. Nous posons donc les questions suivantes : n'aurait-on pas pu mieux vérifier la solvabilité dudit partenaire, comme on le ferait avant de signer un contrat avec un particulier ou toute autre entreprise ? Les versements à cette compagnie n'auraient-ils pas pu être suspendus plutôt, dès l'annonce du retrait de la compagnie ? Peut-on réellement établir un lien de cause à effet entre la promotion de la société Powdair et l'augmentation de 30% des taxes de l'aéroport ? Finalement, la moitié de la somme avancée peut être exigée en cas de rupture du contrat, où en sont les démarches allant dans ce sens ? L'alliance de gauche remercie le Conseil municipal pour les explications qu'il pourra apporter à ces questions.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Avant de répondre aux questions que se pose le groupe AdG, permettez-nous de corriger quelques remarques émises dans le préambule de la question écrite à la Municipalité. Notamment, la compagnie Swiss n'aurait-elle pas fait sa propre promotion ? Non, car c'est à la région qui souhaite effectuer des vols de faire de la promotion. Swiss comme toutes les autres compagnies n'opère les vols que lorsqu'on peut lui garantir que les vols seront bien remplis. Par ailleurs, Swiss a effectué 13 rotations, soit 26 vols avec un appareil de 112 places. Ils ont desservi Heathrow, Londres City et Porto et pas 8, comme mentionné dans la question. En outre, l'augmentation du produit des taxes d'aéroport de 30% n'est-elle pas liée au travail de la compagnie Swiss plutôt qu'à la promotion Powdair ? Non, l'augmentation du revenu est liée à l'augmentation du nombre de mouvements de jets d'affaires. Pour preuve, Powdair a organisé de nombreux lunch events dans plusieurs villes du Royaume Uni et à Anvers qu'il souhaitait desservir. Tout le battage fait par Powdair a attiré l'attention sur notre aéroport dans une mesure bien plus grande que nous n'avons jamais pu le faire. De juillet à décembre 2017, il s'est fait 200 qualifications d'approche de Sion, c'est à-dire formation de pilote pour l'approche particulière de Sion sur simulateur



contre une moyenne annuelle de 20 formations par an. Il faut savoir qu'il faut une formation spéciale pour pouvoir faire l'approche de Sion IFR avec des jets. Vertical Sierre 5'000 mètres et puis direction Haut-Valais en fonction de la taille du jet qui tourne entre Brigue et puis la vallée de Conches et revient ensuite. C'est ce qu'on appelle le glide. Pour se poser, ils sont à peu près à la hauteur de l'hôpital. Ensuite, ils posent à Sion.

Ensuite, vous parlez du couple Zoe Ombler et Nick Davis. En se renseignant sur internet, on apprend que ce sont deux responsables de Powdair qui ont fait faillite en 2015, avec notamment "Scoot ferries" en Angleterre.

Bien sûr, on est toujours plus intelligent après coup. Ce qu'il faut savoir quand même, c'est que le concept Powdair était bon, crédible et innovant. Le projet, bien qu'ici d'une start-up, semblait suivre son cours jusqu'à la faillite de son actionnaire principal, la compagnie Monach. Vieille de 50 ans et disposant d'une flotte de plusieurs dizaines d'avions, cette compagnie spécialiste des vols vacances sur le pourtour méditerranéen a connu une faillite retentissante l'automne dernier. Elle a déposé le bilan le 2 octobre 2017, en laissant passablement de touristes britanniques contrits sur la plage. Dès Lors, la machine Powdair s'est enrayée. J'aimerais aussi ajouter que si d'autres compagnies s'intéressent à notre aéroport, à l'instar de Swiss du groupe Lufthansa, la proposition de Powdair était unique, en ce sens qu'elle se proposait de baser, au minimum, deux avions à Sion voire plus. Un aéroport ne peut se développer de façon harmonieuse que si une ou plusieurs compagnies y sont basées. Prenons l'exemple de Cointrin. Easyjet y stationne actuellement pas moins de 24 avions de type airbus A319 et A320, chaque appareil générant un trafic d'environ 300'000 passagers par année.

2017 a été une année difficile pour l'aviation commerciale. Bien que l'aviation soit le secteur qui connaisse le plus fort développement, on a assisté à plusieurs faillites, certaines retentissantes comme par exemple Air Berlin. Ils avaient 150 appareils quand ils ont fait faillite. Plus près de nous, Darwin, Etihad Regional, Adria Switzerland, qui étaient basées à Lugano. Skywork de Berne a aussi dû interrompre ses activités en octobre avant d'être recapitalisée et repartir de plus belle. Au passage peut-on dire que l'image de Lugano-Agno ou Berne Belp a été ternie par les déboires de Skywork et Darwin ? Je pense pouvoir affirmer le contraire. Donc pour en venir directement à vos questions, n'aurait-on pas pu mieux vérifier la solvabilité dudit partenaire comme on le ferait avant de signer un contrat avec un particulier ou toute autre entreprise ? Donc la ville de Sion ne contrôle pas la solvabilité des entreprises mais s'assure qu'elles respectent les exigences suivantes : le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et des relations du travail, le respect des cotisations et des contributions sociales, le respect du paiement des impôts, l'existence d'une procédure de faillite lors du dépôt de l'offre. Lors de la séance du Conseil municipal du 22 décembre 2016 qui a pris la décision de soutenir ce projet à hauteur de 195'000 francs, la société répondait à toutes les exigences mentionnées ci-avant et aucune procédure de faillite n'était en cours à leur encontre.

Deuxièmement, pourquoi les versements à cette compagnie n'ont-ils pas été suspendus plus tôt dès l'annonce de leur retrait ? Ceci est inexact. Les versements ont été suspendus immédiatement après l'annonce du retrait de Powdair. Le programme des vols Powdair était trop important pour que nous puissions y faire face avec notre staff permanent, qui est de 23 équivalents plein temps. Il nous fallait sous contracter avec une entreprise spécialisée, dans le monde il y en a deux, Swisspor et Dinata qui se partagent le marché.

Nous devons nous engager, là il s'agissait en l'occurrence de Dinata, nous devons nous engager contractuellement et financièrement avec cette société, deux semaines avant le début des opérations qui étaient prévues le 4 décembre 2017, ce pour toute la saison. Nous avons sommé Powdair de signer les contrats de handling, ce qu'ils ont refusé le lundi matin 27 novembre. Ils ont annoncé l'après-midi même la suspension de leur programme de vol. Donc cela s'est arrêté avant de commencer.

Troisièmement peut-on réellement établir un lien de cause à effet entre la promotion de la société Powdair et l'augmentation de 30% des taxes d'aéroport ? Oui, nous pouvons établir un lien de cause à effet entre la promotion de la société Powdair et cette augmentation de 30% des taxes d'aéroport. Le



lien est prouvé par la compagnie Swiss qui a ajouté des vols à la vente en décembre, suite à l'annonce de Powdair de ne pas opérer. Il y a eu également des vols supplémentaires pour février 2018 notamment sur Londres City. De plus depuis le deux février, 2 fois par semaine, les vendredis et les dimanches ont lieu des vols de jets d'affaires opérés par l'opérateur anglais Sofair qui n'existaient pas auparavant. On a vu des clients venir avec les vols réguliers de Swiss le samedi de City ou de Heathrow et repartir pendant la semaine avec Sofair.

Le lien peut également être prouvé arithmétiquement sur une première approche par la différence entre les loyers, redevances d'utilisation et les redevances prestations facturées. Pour les comptes 2016, la différence s'élevait à 1'410'000.- francs et pour les comptes 2017 on est au-dessus de 2 millions, soit une augmentation de produit net de 43%, en occultant les prestations, en ne gardant que la différence des redevances c'est à dire les taxes, l'augmentation du produit net est de 30%. Vous verrez quand vous examinerez les comptes de l'aéroport pour 2017, je crois que l'on a les meilleurs résultats que je connaisse.

Ensuite, la question 4 : la moitié de la somme avancée peut être exigée en cas de rupture de contrat, où en sont les démarches allant dans ce sens ? Effectivement, ce sont les termes de la convention signée. 50% de la somme avancée est exigible en cas d'arrêt des opérations. Le montant du soutien financier payé à Powdair par la Ville de Sion s'élève à 176'664 francs. Par conséquent, une demande de remboursement à hauteur de 50%, soit 88'000 et quelques francs a été envoyée à la société Powdair. Voilà, j'espère avoir répondu par ces précisions à vos questions.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En invitant Ramon Zenhäusern, médaillé olympique à une séance du Grand Conseil, quoi qu'on en dise, son président a bel et bien voulu réaliser ce que l'on nommera un coup marketing en faveur de Sion 2026. Cette invitation n'a pas manqué de surprendre plusieurs députés, y compris certains favorables à la venue des JO dans notre canton. Je vous renvoie en cela au Nouvelliste du 12 mars.

On est en droit dès lors de se demander le rôle joué par nos institutions dans ce dossier. Deux variantes sont envisageables : promouvoir cette manifestation de manière unilatérale ou apporter une information objective sur les JO à la population.

Notre commune en tant que ville organisatrice est engagée depuis un certain temps sur ce dossier. Pour ce faire, elle a choisi pour l'instant apparemment, la promotion plutôt que l'information objective, preuve en est l'appel adressé dernièrement aux commerçants de la cité. En lisant le communiqué expliquant le déroulement de cette action, on s'aperçoit que les stickers mis à disposition à cet effet seront posés par les employés communaux. Suite à diverses réactions, le relais a été pris par la chambre valaisanne de commerce et de l'industrie. Ce ne serait donc plus des employés communaux qui prendraient en charge la pose des stickers mais des petites mains. Au-delà de ce revirement de situation, les Verts désireraient disposer de plus amples informations à ce sujet. Toujours en relation avec les JO, la commune a prévu des séances d'informations sur le projet Sion 2026 dans différents quartiers de la ville. En général, lorsqu'un objet est soumis à l'approbation du peuple comme c'est le cas en la circonstance, le citoyen devrait être informé de manière exhaustive à son propos, d'où une première question : ces séances apporteront-elles une information objective en mettant également en lumière les obstacles, difficultés et incertitudes liés au dossier ?

Les Verts sédunois souhaitent également être informés sur les autres actions entreprises actuellement par les services communaux sur ce dossier. Nous désirons avoir de plus amples renseignements sur les aspects suivants : quels sont les services mobilisés par le dossier des JO et quel est le temps effectif, nombre d'heures, que les collaborateurs de ces services consacrent à ce dossier. Comment ledit service parvient-il à assumer à la fois ses dossiers habituels et les tâches supplémentaires liées au dossier JO ? Qui finance l'opération marketing proposée aux commerçants sédunois ? S'agit-il de l'utilisation de la rubrique budgétaire de 500'000 francs acceptée par le Conseil général ? Pour conclure, cette campagne d'affichage adressée à l'ensemble des commerces de la ville sera un sujet mis en votation. N'est-elle pas contraire au cadre légal en vigueur ?



Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais essayer de répondre à vos questions peut-être pas forcément dans l'ordre, mais en reprenant, je l'espère à votre satisfaction, les différents éléments. J'aimerais vous rappeler le cadre légal en vigueur. Nous nous trouvons donc ici dans la situation où la population valaisanne sera invitée à se prononcer le 10 juin prochain à l'initiative du Conseil d'Etat sur la candidature olympique Sion 2026.

La jurisprudence admet dans ce cas qu'une commune, lorsque celle-ci et ses habitants ont un intérêt direct et particulier, participe activement à la campagne précédant un scrutin cantonal en utilisant les moyens dont les partisans et les adversaires des projets ont l'habitude de se servir. C'est un arrêt du Tribunal fédéral que je tiens volontiers à votre disposition.

Le Conseil communal a décidé en séance du 10 novembre 2016 de se lancer dans la campagne des JO 2026. Il s'agit donc là d'un projet de l'exécutif, ce qui signifie que la condition d'intérêt direct et particulier est manifestement remplie. Comme pour tout projet municipal, il appartient à l'exécutif, avec le soutien de son administration, de le construire, d'établir les faits, les coûts et d'assurer sa réalisation dans le respect des exigences légales. Dans le cadre d'une campagne précédant un scrutin, la jurisprudence et la doctrine déduisent de la liberté de vote, une obligation, une faculté et une interdiction pour l'Etat. Ce dernier est obligé d'informer, il lui est loisible de prendre position mais il lui est interdit de fausser le résultat de la votation.

La liberté de vote confère également à l'autorité la possibilité d'assumer un rôle plus actif dans la campagne, c'est ce qui le cas pour la Ville de Sion, sans être tenue à la neutralité, l'autorité doit donner une information objective, transparente et loyale. Ce qui interdit toutes assertions fallacieuses sur le but et la portée du projet ou toutes dépenses engagées irrégulièrement.

En ce qui concerne la mobilisation des services communaux sur le dossier 2026. Le Conseil municipal a décidé à la majorité de s'engager en faveur du projet Sion 2026. Il s'agit donc là d'un projet, je dirai ordinaire pour l'instant de la Ville, qui entre dans le cadre des activités des différents collaborateurs de la Ville. Les principaux services qui sont concernés, sont essentiellement le service de l'urbanisme, l'Hôtel de Ville et le service des sports. En ce qui concerne la lettre aux commerçants et pose de stickers, contrairement à ce que vous avez lu dans la presse, dans le courant du mois de février, la Ville de Sion a envoyé une lettre de sensibilisation aux commerçants. Dans ce courrier signé par mes soins, la Ville rappelle que le Conseil municipal a pris position en faveur des jeux, elle informe les commerçants qui souhaiteraient afficher leur soutien de l'existence d'autocollants réalisés par le comité de campagne Sion 2026. Je vous passe le texte de cette lettre mais cette lettre est à votre disposition. Elle mentionne un numéro de téléphone, un site internet qui ne sont pas des numéros de téléphone et site internet de la Ville. Pour nous il n'y a aucune ambiguïté possible. Ces autocollants ont été réalisés et mis à disposition des commerçants par le comité de campagne Sion 2026. Oui. Je n'ai pas et la Ville n'a pas d'information quant au personnel qui a été employé par le comité de campagne pour poser ces autocollants. Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Mabillard, aucun sticker n'a été posé par les employés communaux, ni avant ni après que la presse n'en parle. De la même manière, la Ville ne dispose d'aucune information quant au coût de l'opération. Le financement a été entièrement pris en charge par le comité de campagne.

Dernier élément en ce qui concerne les séances d'informations à la population. Le Conseil municipal a décidé d'organiser 5 soirées citoyennes dans les différents quartiers en collaboration avec les associations de quartier. L'objectif de ces soirées est de donner des éléments d'information générale sur le projet Sion 2026 : philosophie de la manifestation, budget d'organisation, budget d'investissement, détail des compétitions et des sites retenus, calendrier, ainsi que les éléments plus précis relatifs à la ville de Sion. Je pense que c'est ce qui intéresse nos concitoyennes et concitoyens : des compétitions qui se dérouleront sur le territoire communal, cérémonies d'ouverture et de clôture, cérémonies de remise des médailles, village olympique, implications financières de la ville. On a déjà eu l'occasion de vous présenter ces différents éléments. Le Conseil municipal présentera également les raisons qui l'ont poussé à prendre position en faveur du projet. Rappelons que cette position a été adoptée à la majorité au terme d'un débat nourri, où les éléments positifs et négatifs ont fait l'objet d'une longue appréciation de la part des membres du Conseil. Comme pour toute décision du Conseil municipal, le principe de collégialité s'applique. Il n'appartient donc pas au Conseil municipal



d'évoquer publiquement les différences de sensibilité sur le projet. Je vous rassure, une partie de la soirée sera consacrée à la discussion. Il apparaît donc évident que les obstacles, difficultés et incertitudes liés au dossier seront abordés à travers les questions du public. Je reste volontiers à votre disposition.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En préambule, j'aimerais quand même préciser que, dans ma question écrite, à aucun moment j'affirme que les stickers ont été posés par les employés communaux. Au contraire, j'indique clairement, si vous me relisez, que le relais a été pris par la chambre valaisanne de commerce qui a désigné des petites mains. Question d'interprétation du texte, mais juste pour le signaler.

Ma deuxième question portera sur Car Postal. Depuis quelques années maintenant, Car Postal assume le service des bus dans notre ville. Lors du dernier budget, une somme supplémentaire a été attribuée à cette société en vue d'augmenter la cadence sur la ligne 2. Cette décision, saluée par le Conseil général, a provoqué une augmentation de la rubrique consacrée aux transports publics dans notre ville.

Mi-février, la presse dénonçait les astuces ou artifices comptables qui ont permis à la Poste de toucher des millions de francs de subventions auxquelles elle n'avait pas droit. Une révision ordinaire de la comptabilité de Car Postal réalisée par l'Office fédéral des transports a mis en lumière cette procédure pour le moins curieuse. Entre 2007 et 2015, l'entreprise a engrangé d'importants bénéfices dans le trafic régional des voyageurs en omettant de les répercuter sur les subventions versées par ses clients habituels. Les bénéfices ainsi réalisés ont été transférés vers d'autres secteurs. Sachant cela, on est en droit de se demander si notre commune n'a pas elle aussi été victime de cet artifice comptable, d'où les questions suivantes qui se posent : nos autorités ont-elles entrepris des démarches pour s'assurer que Car Postal n'a pas surfacturé ses prestations ? Si surfacturation il y a eu, qu'envisage-t-elle de faire pour récupérer le préjudice financier dont notre commune a été la victime ?

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Ce sont effectivement de bonnes questions et nous avons réagi très rapidement puisque déjà en date du 12 février 2018, le président a envoyé au nom du Conseil municipal, un courrier à la fois au service de la mobilité du canton du Valais ainsi qu'au directeur de Car Postal Valais pour demander formellement une détermination sur les répercussions pour les prestations sur le financement. On a notamment demandé que nous soyons, en tant que conseiller municipal, informés de l'avancement des investigations, que toute détermination concernant les entités lésées nous soit communiquée et que les modalités de rétrocession d'éventuels montants perçus en trop soient communiquées au Conseil municipal. Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu de réponse, ni de Car Postal, ni du service de la mobilité du canton du Valais.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous voilà au point 8.2 "Divers". Avant d'ouvrir la discussion à notre parlement, je passe la parole à madame la conseillère municipale Carole Schmid qui désire répondre aux questions que la conseillère Cindy Maury avait formulées, suite à la présentation du postulat concernant l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Le 10 mai 2016, effectivement un postulat sur l'accessibilité des bâtiments et des installations aux personnes à mobilité réduite a été déposé. Lors du plenum du 7 novembre 2017, Monsieur Bütikofer, responsable des bâtiments administratifs et moi-même avons présenté un tableau synthétique de l'état actuel des infrastructures. Suite à cette présentation, madame la conseillère Cindy Maury a soumis un certain nombre d'interrogations qui subsistaient et auxquelles je vais répondre. La première réflexion concernait les bâtiments scolaires qui ne sont pas tous équipés de toilettes handicapés et dont les transformations sont particulièrement complexes et onéreuses. La première remarque est que les normes actuelles pour les personnes à mobilité réduite n'étaient pas en vigueur au moment de la construction de la majorité des bâtiments scolaires. Pour l'adaptation de ces normes, les mesures sont souvent très difficiles, en particulier pour les cages d'escaliers et pour les trémies d'ascenseurs. Lors de la planification des travaux de réfection, le service des bâtiments et constructions s'appuie sur le diagnostic des bâtiments et met



tout en œuvre pour garantir l'intégration des personnes à mobilité réduite, cela toujours d'entente avec ProCapp. Pour exemple, le centre scolaire de Gravelone, l'adaptation des sanitaires a pu être réalisée, ainsi que l'ascenseur et la plate-forme élévatrice. Par contre, dès que les travaux touchent à la structure du bâtiment, les transformations deviennent, à ce moment-là, très onéreuses et sont difficilement envisageables. La deuxième réflexion concernait les bâtiments administratifs ainsi que les bâtiments patrimoniaux de la ville qui ne sont effectivement pas toujours accessibles. Pour la législature 2017/2020, le Conseil municipal a créé une commission ad hoc, chargée d'étudier la possibilité de regrouper différents services dans un bâtiment administratif afin d'offrir un meilleur service à tous les citoyens. La troisième réflexion portait sur l'engagement de la ville à poursuivre l'adaptation de ses bâtiments. Ce postulat a permis d'établir une synthèse des ouvrages publics appartenant à la ville. Il faut bien préciser que dans le cadre des travaux d'entretien de tous les bâtiments publics, les services concernés intègrent de façon systématique et obligatoire, la norme S.I.A. 500, c'est-à-dire des constructions sans obstacle.

Je voudrais terminer en réitérant à nouveau que tous les services se sentent concernés par la problématique des personnes à mobilité réduite et s'engagent vraiment pour garantir leur intégration.

Je remercie encore madame Maury pour les questions et j'espère que ces compléments d'informations ont pu répondre aux différentes interrogations qui subsistaient.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Mon divers concerne le quartier du Sacré-Coeur qui m'a vu grandir. Le Sacré-Coeur c'est une église dont une salle est occupée par un groupe qui adore le Saint Sacrement, c'est une école, une zone piétonne de rencontres, de nombreux immeubles résidentiels dont les habitants apprécient le calme du quartier. Toutefois, depuis trop longtemps maintenant, un groupe de jeunes personnes écoute de la musique dont les paroles laissent peu de doute sur leurs intentions concernant les dames, les demoiselles ou encore la police, qui picole, qui hurle, qui fume et qui laisse une quantité de bouteilles et de détritrus tout à fait dans les attentes qu'on peut avoir d'un groupe de personnes aussi raffiné. Quel consternant coup d'œil pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école le matin, pour les fidèles qui quittent l'église. Et quel cruel retour sur terre pour les personnes qui sortent d'un instant de calme auprès du Saint Sacrement.

La Sainte fête de Pâques arrivant à grands pas, afin qu'à ce moment-là ne reflourissent pas les dégénérés sur les toits du Sacré-Coeur comme les tulipes sur les plates-bandes, je me demande si les forces de l'ordre ne pourraient pas intensifier un peu leur passage. Et que l'on sème suffisamment de sel pour éviter toute repousse. Je remercie les forces de l'ordre de notre commune pour leur travail important et vous remercie aussi pour votre attention.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. C'est vrai que la problématique de l'école du Sacré-Coeur, au sens de la présence de certains groupes de population parqués le soir, est une problématique qui est malheureusement connue. Cette problématique engendre des contrôles quotidiens de la part de la police municipale, mais vous connaissez le fonctionnement, la peur du gendarme fonctionne assez bien. A peine ceux-ci vont dans d'autres secteurs que l'effet redevient presque nul. Comme c'est un lieu public, il est relativement difficile d'y interdire la fréquentation si on prend en comparaison le décret municipal, par exemple qui interdit les présences dans un parking souterrain. C'est un décret dont il est assez aisé de contrôler l'application. Sur une place telle que la place du Sacré-Coeur, vous voyez qu'il y a beaucoup de chemins de fuite, si vous me passez l'expression, donc procéder à une interdiction formelle de périmètre c'est un peu compliqué. Il faut relier malheureusement la présence de ces personnes, en particulier le soir, aux activités de Midnight Sion. Donc comprenez-moi bien, il n'y a absolument aucun problème avec ces activités sportives de fin de journée, du soir dans les salles de sports de la commune qui se déroulent absolument sans aucun problème de manière très bien encadrée. Mais il est vrai que certains jeunes attendent les participants de ces activités sportives de soirée pour, soit apporter quelques désagréments, soit les rejoindre. Pas plus tard que le 24 mars, c'est-à-dire la semaine passée, il y a eu, dans le rapport de l'équipe du Midnight Sion, le constat qu'en fin de soirée la police était venue suite à des pétards qui avaient explosés à l'extérieur des salles de sports. Donc, cette problématique est connue, elle est ciblée mais elle est difficile à endiguer. Une fois que la police est venue, évidemment le calme a été assez rapidement restauré. Ce que l'on peut faire dans l'immédiat, c'est intensifier la présence de



policiers étant entendu que l'on ne veut pas, je crois personne dans cette salle veut associer l'activité sportive des jeunes le soir à une présence policière permanente. Ce serait un mauvais signe que l'on donne mais dans l'immédiat, on peut évidemment, procéder de manière ponctuelle à ces interventions. Et puis dans tous les cas, les personnes ne doivent pas hésiter d'aucune manière à contacter les services de police. La police se déplace immédiatement sur place. Des cas ont été dénoncés. Ils ont déjà été traités au tribunal de police mais évidemment l'effort doit être poursuivi et accentué.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Quel signal la Municipalité a souhaité donner concernant l'utilisation des chaufferettes sur les terrasses? Monsieur le président, vous avez dans une intervention à la RTS en fin février, fait état d'une demande d'autorisation concernant les chaufferettes à pellets alors que le règlement sur les terrasses voté par le Conseil général est en cours d'homologation et que l'article 11 traitant des éléments mobiliers n'autorise pas la mise en place de tels dispositifs.

De plus, le Conseil général s'était prononcé contre l'utilisation de ces systèmes de chauffage pour des raisons énergétiques.

En quoi cette initiative de la ville est-elle compatible avec le règlement adopté l'année passée et quid de la législation sur la protection de l'air et la question des particules fines ?

Pour la deuxième question : lors des séances d'informations organisées par la commune auprès la population sédunoise au sujet des jeux olympiques, quel traitement sera fait des montants financiers que la commune devra engager pour les JO ? La commune entend-elle proposer des projections ou des hypothèses de travail quant aux moyens requis et envisagés. La communication de la ville ne saurait se cantonner aux frais de candidature auxquels la ville a déjà consenti.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En ce qui concerne les chaufferettes, nous avons été sollicités pour étudier la possibilité de proposer des chaufferettes sur le territoire communal qui respectent les différentes législations en cours, notamment l'utilisation d'énergies renouvelables et dans le cadre de Sogaval, société que je préside également, un mandat a été donné à la Haute Ecole pour voir quelles étaient les possibilités. C'est Monsieur Zufferey qui a fait ce travail. Il a fait une analyse comparative des différents systèmes, une analyse aussi de ce que l'on trouve aujourd'hui sur le territoire cantonal. Ce travail a été fait en collaboration avec le service de l'environnement et le service de l'énergie et c'est vrai que dans les conclusions aujourd'hui de ce rapport, une des technologies qui pourrait respecter la législation cantonale en la matière ce sont des chaufferettes à pellets. La Ville de Sion a écrit au Canton pour savoir dans quelle mesure ces chaufferettes à pellets seraient autorisées à pouvoir fonctionner sur les terrasses. Nous avons reçu une réponse positive du Conseil d'Etat qui nous dit qu'effectivement ces chaufferettes à pellets sont conformes aux législations en place. C'est une première réponse à nos interrogations. Nous allons poursuivre parce que nous avons d'autres pistes qui étaient celles de l'utilisation du biogaz, ce que l'on méthanise du côté de Gazel à Vétroz. Et si le Conseil municipal juge opportun, nous allons demander de pouvoir revoir le règlement des terrasses et d'intégrer ces éléments de chaufferettes dans les dispositifs qui sont mis à disposition de l'économie locale et des commerces. On est simplement au début du processus. L'enquête de ce journaliste ou de cette journaliste était de reprendre un petit peu l'étude de Monsieur Arnaud Zufferey pour dresser le constat de ce qui existe en Valais. Il n'y a donc pas de décision formelle aujourd'hui, ni du Conseil municipal, ni de remise en question des règlements que vous avez avalisés jusqu'à présent. Par contre, si c'est cette volonté qui émane de l'exécutif de la Ville, elle vous sera soumise dans le cadre d'une modification du règlement sur les terrasses.

En ce qui concerne les JO 2026, je pense avoir répondu tout à l'heure mais je précise que nous allons donner l'information la plus objective possible à nos citoyennes et citoyens dans le cadre de ces 5 journées, dont les aspects financiers. Je vous rappelle simplement que l'on est 8 ans avant, qu'il y a un certain nombre d'incertitudes concernant les différents montants mais ce sont des choses qu'aujourd'hui, les services avec le Canton et la Confédération sont en train d'affiner et je donnerai toutes les informations qui sont en main de l'administration et je répondrai aux questions avec les



connaissances que nous avons aujourd'hui, aux éventuelles questions financières qui seront posées lors de ces présentations.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. L'arrivée de la taxe au sac a incité les citoyens à faire un tri bien plus important qu'avant. Sur le territoire de Salins, nous avons le privilège d'avoir 3 éco-points bien aménagés avec le PET, le verre, le fer, les capsules, l'huile. En quelques mots, le grand luxe. Contrairement à la Ville de Sion, malheureusement, nous n'avons pas de collecte de déchets verts ou de déchets gastro. Monsieur le président, serait-il possible d'envisager une collecte de ces déchets ? Au nom des habitants de Salins, je vous remercie d'avance.

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Effectivement, les deux dernières communes arrivées dans la commune de Sion, c'est-à-dire Salins et les Agettes, ne disposent pas d'un système de collecte porte-à-porte pour les bio déchets. C'est un fait historique. Maintenant pourquoi la collecte qui est actuellement en vigueur à Sion ne s'est pas généralisée sur ces deux communes ? C'est une question qui avait été étudiée l'année passée dans le cadre de mes services. Il y a déjà le problème de la topographie du lieu. Vous êtes mieux placée que moi pour le savoir. Il y a beaucoup de routes, notamment à Salins et aux Agettes, qui ne permettent pas aux camions de tourner, de rebrousser chemin en tournant. Ils doivent rebrousser en marche arrière. C'est un problème pour la collecte porte-à-porte des déchets verts. Ce que nous privilégions actuellement aux Agettes et à Salins, vous avez parlé des nombreux éco-points, c'est d'installer un système de ramassage des bio déchets dans ces éco-points et de favoriser la récolte des autres déchets verts du ligneux dans les déchetteries existantes. Pour les producteurs de bio déchets professionnels, les restaurants, les cantines dans la région, il y a déjà un système qui a été mis en place. Il est fait sur la commune de Sion et puis à Gazel également, société de méthanisation qui est en train de mettre en place un système pour tous les importants producteurs de bio déchets. On entend également tout ce qui est collectif. Cela peut être des immeubles en PPE, des colonies ou des hôtels. Il y a un ramassage qui va être effectué. Pour l'instant, c'est la réponse que la Municipalité peut amener, c'est-à-dire de doter des éco-points pour les privés de conteneurs à bio déchets.

Fumeaux Dionys, Conseillère générale, UDC. Permettez-moi deux questions. La première concernant une décoration et la seconde concernant l'administration sécuritaire.

Durant quelques années, il était très chaleureux, très réjouissant d'entrer par l'ouest de la ville et de voir un beau sapin de Noël bien illuminé et accueillant. Ce sapin marquait avantagement, non seulement l'entrée de la ville, mais aussi l'entrée dans une période de réflexion qu'une partie de nos concitoyens profitaient intérieurement et artistiquement.

Ma question est de comprendre pourquoi ce joli sapin a été remplacé par quelque volume cartonné digne des grands magasins pour qui, le porte-monnaie est plus important que la spiritualité ?

La deuxième question. Ayant inopportunément appris que la police municipale de Sion a eu quelques séances de discussions avec le conseiller respectif de la sécurité de Conthey, je demande s'il est possible de connaître l'objet et le résultat de ces rencontres et, peut-être, si vous connaissez une arrière-pensée de la part des responsables.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Concernant la première question portant sur l'éclairage public, je ne vais pas passer la parole à mon collègue Christophe Clivaz qui a repris l'éclairage public, mais je vais essayer de vous répondre. C'est vrai que nous essayons, par rapport aux éclairages de Noël, de changer régulièrement les différents éléments. Vous vous souvenez que dans ces mêmes travées, vous nous aviez reproché de retrouver sur une célèbre avenue séduisante un éclairage redondant depuis de nombreuses années. On est effectivement dans un renouvellement régulier de nos dispositifs. C'est vrai qu'en période de Noël, le commerce fait aussi partie de la vie locale et je me souviens pour avoir participé à la commission "énergie" de l'époque que nous avons fait ce choix de remplacer le sapin à l'est par quelque chose d'un petit peu plus incitateur à l'achat surtout entre la zone de Conthey et la zone de Sion. Par contre, le sapin est un élément qui peut retrouver sa place sur d'autres ronds-points ou dans le dispositif des futurs éclairages de Noël.



En ce qui concerne la deuxième question sur la police municipale, si mon collègue Cyrille Fauchère m'autorise à répondre, je le fais très volontiers. Vous le savez, on vous l'a dit. La police municipale de Sion et la police municipale de Sierre travaillent sur un concept de rapprochement et dans ce cadre-là, nous avons décidé d'informer nos différents voisins de la démarche et la rencontre avec le président de la commune de Conthey et le représentant de l'exécutif chargé de la sécurité allait dans ce sens. Nous l'avons fait avec d'autres communes également, comme Savièse. L'idée est simplement de tenir au courant nos différents voisins et partenaires puisqu'il y a des communes pour lesquelles on effectue aussi des prestations de sécurité, du développement. Nous voulons simplement éviter qu'un jour tout le monde soit mis devant le fait accompli et que l'on n'ait pas donné l'information nécessaire à tous nos voisins. On a des frontières communes. Donc, il nous paraît vraiment important que tout le monde soit nanti de nos différentes démarches, des prestations que l'on va offrir et aussi des différentes actions qui vont être entreprises pour améliorer la sécurité des concitoyennes et concitoyens du Valais central.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. C'est le printemps, le soleil est revenu, les jardins fleurissent et les vélos remplissent déjà le parking à vélo au nord de la gare. Ah non, pardon! Ils sont restés là tout l'hiver et ont hiberné sagement à l'abri des intempéries. N'ayez crainte, je ne vais pas vous ressortir le même texte que la dernière fois. Je sais varier les plaisirs. Sauf grossière erreur de ma part, la structure métallique qui était construite ces dernières semaines au sud de la gare ressemble furieusement à un beau et à un nouveau parking à vélo et sauf deuxième erreur de ma part, un nouveau contrat devrait être conclu avec un prestataire pour la gestion dudit parking. Mes questions sont donc: comment le prestataire s'assurera-t-il d'une utilisation appropriée du nouveau parking ou des deux parkings à vélo ? Si je dois détailler mon propos, par "utilisation appropriée", j'entends que les supports à vélo servent à y accrocher des vélos en état de fonctionnement, soit des vélos dont les pneus sont suffisamment gonflés pour faire plus que cinq mètres, mais attention les vélos qui n'ont plus qu'une roue ne comptent pas même si le pneu restant est gonflé, des vélos dont la selle est toujours présente, des vélos dont le guidon est toujours présent, des vélos qui ne rouillent pas depuis fort longtemps. Ceci est valable de façon analogue pour les trottinettes. Deuxième question qui en découle: comment la ville s'assurera-t-elle que le prestataire réalise cette tâche efficacement et comment la ville interviendra-t-elle si le prestataire venait à faillir à sa mission. Voilà pour la première question.

Deuxième question, je me permets de vous lire une petite annonce parue par l'office du tourisme de Sion. "L'office du tourisme de Sion recherche, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, un ou une stagiaire à 100%. Vos principales tâches: accueil et information des visiteurs, aide à la gestion des animations et événements. Votre profil: la maîtrise des langues, la maîtrise des outils informatiques, de l'aisance dans le contact humain, une bonne présentation, de la polyvalence et de la disponibilité et, mention spéciale, poste spécialement adapté aux hommes. Fallait-il préciser dans le titre un ou une stagiaire. Je me pose la question qui a pu laisser cette petite maladresse.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. On peut dire que vous ne lâchez pas le morceau et vous avez raison. C'est vrai que, à plusieurs reprises, vous avez eu l'occasion d'attirer mon attention sur le fait qu'il y avait souvent des vélos ventouses pour le coup ou des bouts de vélos ventouses, en tout cas, qui empêchaient les valeureux cyclistes comme vous, qui cherchez à parquer votre vélo, à pouvoir le faire. Vous avez raison, au sud de la gare c'est effectivement un nouveau parking à vélo qui est en prévision. Effectivement, dans le cadre du périmètre de la gare ce sont les CFF via Railclean qui sont en charge de s'assurer de l'entretien du parking à vélo, respectivement de l'évacuation des vélos qui ne sont plus en service. On a, à plusieurs reprises, notamment sur votre impulsion rappelé Railclean à ses obligations. Railclean procède régulièrement mais visiblement pas suffisamment, selon votre expérience, à l'évacuation des vélos, notamment en posant des petites affichettes sur les vélos puisque vous savez que l'on ne peut pas simplement considérer qu'un vélo n'est plus utilisé, même si, dans certains cas, je suis d'accord avec vous, c'est assez évident, mais on doit prévenir les propriétaires en leur donnant un délai avant de pouvoir enlever les vélos. Aujourd'hui, nous avons effectivement un contrat avec Railclean qui ne semble pas gérer de manière précise l'évacuation des vélos et nous tâcherons, à l'avenir lors du renouvellement du contrat, de faire en sorte que des précisions soient apportées sur, par exemple, la périodicité à laquelle ce type d'évacuation des vélos devra être réalisé. On espère en tout cas que, dans un premier temps, le fait



de pouvoir ajouter des places pour les parkings à vélo permettra aux usagers cyclistes de trouver des places de vélos en suffisance.

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Je dois vous dire qu'au risque de vous décevoir vous n'êtes pas le premier à me la poser. J'y réponds très volontiers en tant que président de Sion Tourisme. Effectivement, c'était une terminologie un petit peu malheureuse dont l'office tient à s'excuser. Il s'agit d'un auxiliaire qu'on engage à la belle saison et qui va notamment s'occuper d'apporter des objets lourds et encombrants mais très goûteux puisqu'il s'agit surtout de caisses de vin dans des endroits pas faciles d'accès comme par exemple, au sommet de la tour des Sorciers, les Termes romains. Un phrasé du style, ce travail nécessite une force physique importante aurait été plus approprié. Alors c'est ce qui se fera dans le futur. Je peux vous assurer qu'à l'office les dames sont très bien vues.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Ce soir on a eu un crédit supplémentaire sur le centre RLC notamment en lien avec les maladies du personnel et le groupe AdG aimerait rendre attentif encore une fois la Ville et toutes les personnes qui s'occupent du centre RLC de l'importance de tout mettre en œuvre pour que ces maladies ne se répètent pas afin que le centre RLC puisse faire sa mission dans les meilleures conditions pour le bien de la Ville et pour le bien des jeunes de notre ville.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Tout d'abord, j'aimerais répondre à Monsieur Bitschnau: Surtout ne pas vous décourager. Continuez d'utiliser les termes épiciens pour le recrutement. Dernièrement, j'ai aussi vu qu'une annonce avait été remise dans la presse pour un chef ou une cheffe de construction et bâtiments. Nous sommes donc toujours à la recherche d'un ou d'une architecte de Ville. Peut-être que maintenant, avec les bons soins de Mercuri Urval, on aura une femme architecte et une femme cheffe de service à la Ville de Sion. Je me permets de commenter les JO. Le Conseil municipal a donc décidé d'organiser ces 5 conférences. Je pense que vous avez tous reçu le programme aujourd'hui. Le droit de la commune d'organiser ces soirées d'informations sur cet objet de votation est absolument légitime, comme M. le président l'a souligné. Par contre, elles mettront surtout en valeur les aspects positifs. On le voit déjà dans les titres: il n'y aura pas de débat contradictoire et des intervenants de l'opposition ne sont pas invités. Ainsi, les arguments et les interrogations des personnes réticentes au projet ne pourront être entendus. Ils en sont même exclus. Relevons qu'organiser des conférences unilatérales risque aussi de susciter la méfiance de la part de la population.

Le rôle des collectivités publiques lors des votations populaires comprend la responsabilité d'informer mais aussi un devoir de réserve et d'objectivité ou, comme vous l'avez dit, M. le président, offrir une information transparente et loyale. Je le souligne. Ces conférences ne doivent surtout pas se transformer en manifestation de promotion ou de propagande.

Les préoccupations et les interrogations des citoyens et citoyennes méritent d'être entendues et traitées dans un débat démocratique. Nous demandons donc au Conseil municipal de revoir la copie. En particulier, il faut intégrer des personnes critiques au projet dans des discussions de tables rondes. D'autre part, il faut une personne neutre qui tienne le rôle de modérateur ou modératrice pour garantir une discussion objective et équilibrée. Il s'agit d'assurer les conditions pour un débat de fond sur ce dossier afin que chaque citoyen ou citoyenne, puisse se former une libre opinion, en pesant le pour et le contre. Ne pas laisser place au débat, c'est ne pas faire confiance au peuple. S'enthousiasmer, oui peut-être, mais raison garder.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous avons pris note de la remarque de madame Theler que nous transmettrons à notre collègue Nadine Pardo. En ce qui concerne les jeux olympiques, je ne vais pas revenir là-dessus. Je crois que j'ai donné des informations. Je suis obligé d'infirmier un de vos propos madame Betchov, il n'y a pas d'exclusion. C'est une rencontre avec la population et j'espère que dans les gens qui viendront à ces rencontres, il y ait des gens qui soient critiques, voire opposés et qui poseront des questions. Hier soir à Sierre, le comité de campagne avait organisé une soirée. Je crois qu'il y avait des gens qui étaient opposés au projet et qui ont pu poser des questions et essayer d'avoir des réponses s'en contenter ou, effectivement être encore un petit peu plus critique. Cette population-là et les gens critiques sont bien sûr les bienvenus à ces soirées



d'informations qui sont données à l'ensemble de la population. Par contre, l'organisation de débats, aujourd'hui, n'est pas le rôle de la Ville de Sion. Il y aura des débats sur cette candidature Sion 2026 organisés vraisemblablement par les médias, par des sociétés. Nous y participerons quand nous serons invités, mais la volonté de la Ville aujourd'hui est de donner une information la plus objective possible et je m'en porte garant.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Une petite question au sujet du marché de Sion. La commune de Sion envisagerait-elle la gratuité en basse saison lors du marché pour les exposants afin de promouvoir une fidélisation ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il faut savoir que les montants qui sont demandés sont relativement peu importants et, sauf erreur, j'ai été dans le comité du marché et depuis quelque temps je ne le suis plus, pour les commerçants qui sont présents toute l'année, il y a un système d'abonnement qui est très avantageux et qui réduit très sensiblement le coût de la présence unitaire sur le marché du vendredi. A mon sens, on a déjà tenu compte dans cette tarification de la fidélité, des difficultés d'être présent tous les vendredis, hiver compris.

Moulin Guillaume, Conseiller général, UDC. Ma question se porte sur la sécurité en gare de Sion. Une gare c'est souvent la première image que les gens se font d'une ville, une porte d'entrée d'une cité en soi. La gare de Sion, future porte d'entrée d'une capitale olympique je l'espère, dégage malheureusement une image exécration. En effet, je fais suite à une demande d'habitants de mon quartier concernant le sentiment d'insécurité à la gare, puis récemment à deux agressions commises le mois dernier sur deux de mes élèves. Un jeune homme de 17 ans qui perdit 4 dents et une jeune fille de 15 ans qui portera, sans entrer dans les détails, des séquelles psychologiques bien plus graves. En cause, dès le milieu de l'après-midi jusque tard en soirée, des groupes de jeunes gens squattent de manière quasi permanente la zone aux alentours des taxis et de la sortie sud. Ces gens au profil tous similaires n'ont pour occupation que de fumer cigarettes sur cigarettes, de siffler les jeunes filles et de faire de drôles de trafics. Nous en avons vu les conséquences à Martigny il y a deux semaines.

Sachant qu'il y a un poste de police à la gare, serait-il possible de contrôler quotidiennement ces gens et d'augmenter les rondes ? J'ai vu la semaine passée encore un contrôle à 8 heures le matin. Mais sachant que ces jeunes ne se réveillent pas avant midi, ne faudrait-il pas adapter les horaires d'ouverture du poste de police aux besoins réels ?

Que peut faire la ville pour redonner une image de la gare accueillante et rassurante à nos hôtes et à nos concitoyens ?

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. Je peux répondre en tout cas pour la capitale du Valais pour le moment. On verra pour la capitale olympique. La problématique de la gare est également connue, Monsieur le conseiller général. Elle est regrettamment connue parce que le sentiment d'insécurité est un sentiment qui est réel, qui a été de nombreuses fois attesté et qui n'est absolument pas contesté. Pour faire un petit état des lieux sans dédouaner qui que ce soit, il faut savoir que la gare est un territoire qui dépend de la Confédération, qui n'est pas un territoire communal comme on a pris tout à l'heure l'exemple du parvis de l'église du Sacré-Coeur. La police municipale ne peut pas intervenir, si ce n'est en cas d'urgence, comme elle le souhaite. Nous avons eu des rencontres avec le responsable de Securitrans, par exemple pour la pose de caméras de surveillance à titre préventif. Comme ça on aurait pu mettre également ce site sous vidéo surveillance, etc. Nous nous bornons aux règles internes de la Confédération et c'est elle, éventuellement, qui pourrait le faire. Il faut savoir que la demande vient également des trains de RégioAlp qui, eux aussi, ont constaté chez leurs usagers un sentiment d'insécurité.

Vous faites référence au poste de police. Vous avez amplement raison. Le poste de police malheureusement dépend de la police cantonale. C'est la base territoriale de la police cantonale. C'est aussi un poste de police qui est régulièrement vidé de ses effectifs parce que c'est de là que certaines interventions sont faites en particulier le soir. C'est vrai que la police municipale souhaiterait



pouvoir compter un peu plus sur cette collaboration inter-service, entre Securitrans, police cantonale et police municipale mais dans les faits c'est souvent la police municipale qui doit intervenir.

La présence de cette population assez jeune et, c'est vrai pour la plupart désœuvrée a été là également constatée. Il y a des aménagements de mobilier urbain qui ont été faits. Pour prendre un exemple certes anecdotique mais qui contribue, on l'espère, à pacifier un peu la situation, ce sont les caissettes à journaux. Les caissettes à journaux du 20 minutes, pour ne pas le citer, étaient à l'époque horizontales et les gens profitaient pour poser leur bière, éventuellement un cendrier de fortune et s'attouper autour de ces caissettes. Elles ont été changées par des caissettes à pans inclinés, mesurette pour certains mais qui contribuent à répondre en tout cas en partie. Là encore, ce sont des décisions qui ne dépendent pas de l'autorité municipale. Il y a des rencontres régulières qui sont faites avec tous les acteurs de la sécurité ainsi que les exploitants. J'y ai moi-même participé l'année passée. Je ne vous cache pas que, quand on essaie de démontrer à Securitrans les problèmes de la gare, ils vous répondent : "on n'est pas à Yverdon non plus". C'est une réponse dont on ne peut pas se satisfaire mais que l'on doit aussi intégrer car ils ont une vision globale au niveau du bassin romand.

Il y a aussi un autre problème qui est la présence d'un commerce qui est ouvert à des heures assez tardives et qui vend des produits qui sont consommés sur place, tels qu'alcool et cigarettes. C'est également un problème qui a été pointé du doigt, qui est reconnu, qui est admis, mais là aussi on entre dans cette grande mosaïque de CFF immobilier qui traite avec une grande chaîne de magasins sur un territoire de la Confédération, dont les problèmes sont dénoncés par les acteurs communaux au pied d'un poste de police cantonal. Ce que je peux vous dire en l'état, c'est que les contrôles sont réguliers, qu'ils vont être intensifiés et dédoublés à la fois avec la police de proximité et la police de sécurité de manière à intensifier au moins une présence policière aux heures que vous indiquez dans votre question. Je peux également vous dire que la prochaine rencontre police cantonale, municipale, RLC, CFF, la poste et Securitrans, aura lieu le 2 mai prochain et j'espère que nous constaterons des améliorations car comme je l'ai dit, le problème est connu et non acceptable mais très difficile à juguler.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Ceci est le dernier plenum avant la votation du 10 juin. Le 23 janvier, nous avons eu une présentation dans cette salle. Étaient présents le Conseil d'État ainsi que le président de la ville. J'aimerais revenir sur certaines questions qui sont restées en suspens car j'estime important qu'on reçoive des réponses avant le 10 juin. Certainement, je n'attends pas une réponse ce soir. C'est simplement pour résumer ces questions.

La première question est naturellement la responsabilité pour la Ville hôte en cas de déficit. Le contrat de Ville hôte, tel que défini par la charte olympique, précise une responsabilité conjointe et solidaire avec le COJO. Est-ce que le canton, les autres communes et la Confédération seront également signataires ? Est-ce qu'ils vont partager cette responsabilité en cas de déficit ? Si oui, quelle sera la clé de répartition ? Le Conseil d'État, Monsieur Favre, nous a promis de nous communiquer les conditions de ce contrat avant la votation du 10 juin.

Deuxième question. Un projet de logements, dit village olympique, de 1400 lits est prévu sur le site des Potences, un terrain qui appartient à la commune. Il est prévu d'y loger les athlètes. On nous dit que ce projet sera public-privé et qu'il n'entre pas dans le cadre du budget des JO. Mais, quelles garanties a la Ville que ce projet sera réalisé et que les logements seront disponibles pour les JO en février 2026 ? Quels risques pour Sion si le promoteur ne respecte pas ses engagements ? Est-ce que Sion serait obligé de prendre la relève ? Là, je prends pour exemple ce qui s'est passé à Vancouver où le promoteur a fait faillite avant la construction des logements et, ensuite, la Ville a dû assumer une dette considérable. Dans le cadre de ce projet de village olympique, Monsieur le président, vous nous avez parlé d'un cahier des charges qui se ferait avec les promoteurs immobiliers lors d'un contrat de droit de superficie et, dans ce cahier des charges, on aimerait savoir quelles seront les conditions-cadres. En particulier, on se préoccupe de savoir quels seront les besoins de logements en 2026 et est-ce qu'on pourra prévoir, par exemple, des logements protégés pour personnes âgées ou des appartements pour familles selon les besoins qui peuvent évoluer d'ici 2026. Deuxième aspect. Peut-on s'assurer qu'une bonne partie de ces logements qui seront vendus ou mis



à disposition de la population par la suite, seront réservés à la location et à des loyers abordables. Monsieur le président, je crois que vous nous avez aussi affirmé qu'on pourrait prendre connaissance de ces conditions avant le 10 juin.

Ma troisième question concerne le stade de Tourbillon, site des cérémonies d'ouverture et de clôture. Nous savons déjà que nous devons augmenter la capacité des tribunes à 25'000 places, si on s'engage dans ce projet des Jeux Olympiques. Cette capacité sera-t-elle vraiment suffisante ? Là aussi, je me base sur les expériences de Turin et Pyeong Chang où on a vu qu'il y avait 35'000 places pour les cérémonies d'ouverture et de clôture. Quelle estimation fait-on pour les investissements induits ou autres aménagements pérennes qui pourraient être requis autour de ce stade ? Et bien sûr, quels seraient les coûts pour la Ville ? Voilà les trois questions ouvertes. Afin de permettre à chaque votant de se faire une libre opinion, il est essentiel de clarifier ces questions et d'informer en toute transparence quant aux risques de dépenses supplémentaires qui pourraient découler. Et ce, avant le 10 juin. Les JO 2026 ne doivent pas être un saut dans le vide, mais un choix rationnel qui assume ses risques.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Il n'y plus de prise de parole. Je clos, ici ce plenum. Bonne rentrée chez vous et bonne fin de soirée.

Sion, le 20 mai 2018

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger

Document de travail à l'usage du Conseil Général



LISTE DES PRESENCES DU 27.03.2018

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	31	Mirailles	Christian	LES VERTS
2	Antonini	Tobia	PLR	32	Mittaz	Xavier	PLR
3	Barras	Dominique	PDC	33	Moren	Jean Philippe	PDC
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG	34	Moulin	Guillaume	UDC
5	Boand	Vincent	UDC	35	Mukuna	Akanga	PDC
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG	36	Nanchen	Magali	LES VERTS
7	Bonvin	Claire-Lise	PDC	37	Pallara	Chantal	PLR
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Pallara	Juan Carlos	ADG
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Pfister	Brigitte	LES VERTS
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Pitteloud	Christophe	PDC
11	Broccard	Jean Michel	PDC	41	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	42	Reist	Martin	UDC
13	Collet	Bastian	ADG	43	Rey	Charles André	PDC
14	Darbellay	Karine	LES VERTS	44	Rossier	Virginie	PDC
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	45	Rouiller	Jean Daniel	PLR
16	Fauchère	Régine	PDC	46	Schüpbach	Pierre	PDC
17	Fellay	Gilles	PDC	47	Sierro	Christophe	PDC
18	Fumeaux	Dionys	UDC	48	Stalder	Thierry	PLR
19	Gachnang	Mathieu	PDC	49	Theler	Maud	ADG
20	Guex-Crosier	Johanne	ADG	50	Trabacchi	Sophie	PDC
21	Gianadda	Isabelle	PDC	51	Ulrich	Daniel	PLR
22	Hirt	Jean-Claude	UDC	52	Varone	Gérard	PDC
23	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	53	Zuchuat	Raphaël	PDC
24	Jacquier	Michael	PDC	54	Zumstein	Alain	PLR
25	Juillerat	Olivier	PLR	55			
26	Kuchler	Fabien	PLR	56			
27	Léger	Jean Charles	PDC	57			
28	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	58			
29	Mayor	Noémie	PLR	59			
30	Micheloud	Benoît	PDC	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Gillioz	Fernand	PLR	5	Turatti	Alain	PLR
2	Marquis	Marco	PLR	6			
3	Maury	Cindy	ADG	7			
4	Tavernier	Jérôme	PLR	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Marzorati	Lauryn	UDC	5			
2				6			
3				7			
4				8			